

2023

RAPPORT
INTÉGRÉ

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023		
	Net	Brut	Amort & Dépr.	Net
Actionnaires Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Licences	1 182	19 757	-15 749	4 008
Droits au bail	0	388	-388	0
Logiciels	24 191	99 758	-75 075	24 684
Programmes immobilisés	0	7	-7	0
Immobilisations incorporelles en cours	30 772	35 780		35 780
Autres immobilisations incorporelles	729	369		369
Immobilisations incorporelles	56 874	156 059	-91 219	64 840
Terrains & constructions	261 640	556 120	-222 720	333 400
Installations techniques, mat. & out.	13 173	57 176	-43 329	13 847
Immobilisations corporelles en cours	154 622	93 787		93 787
Autres immobilisations corporelles	21 669	74 499	-53 501	20 999
Immobilisations corporelles	451 103	781 582	-319 550	462 032
Participations	3 576	3 829	-234	3 595
Titres immobilisés	0	178	-178	0
Autres immobilisations financières	2 270	3 103	-867	2 236
Immobilisations financières	5 847	7 110	-1 279	5 831
ACTIF IMMOBILISE	513 824	944 751	-412 047	532 703
Stocks et en-cours	404	602	-190	411
Clients	48 033	48 009	-985	47 024
Avances et acomptes sur commandes	169	229		229
Autres débiteurs	22 837	19 184	0	19 184
Trésorerie	4 928	2 665		2 665
ACTIF CIRCULANT	76 370	70 689	-1 176	69 513
COMPTES DE REGULARISATION	5 514	6 656		6 656
TOTAL ACTIF	595 708	1 022 096	-413 223	608 873

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Capital social	108 353	114 870
Réserve légale	156	156
Réserve générale	35 652	35 652
Report à nouveau	-48 213	-47 539
Résultat de l'exercice	674	1 085
Subventions d'investissement	215 847	209 413
Amortissements dérogatoires	0	0
CAPITAUX PROPRES	312 470	313 637
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74 571	80 761
Dettes financières	16	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs	61 716	50 720
Dettes fiscales et sociales	119 627	136 557
Autres créiteurs	25 283	25 146
DETTES	206 643	212 423
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 023	2 051
TOTAL PASSIF	595 708	608 873

2023

RAPPORT
INTÉGRÉ



ETATS FINANCIERS

TABLEAU COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2022	31/12/2023	variation
Redevance et assimilé	571 382	609 706	38 324
Recettes publicitaires	65 421	69 425	4 004
Ventes et prestations de services	44 708	44 009	-700
Chiffre d'affaires	681 512	723 139	41 628
Production immobilisée	8 252	5 966	-2 286
Subventions d'exploitation	1 390	2 010	620
Transferts de charges	638	1 069	431
Reprises de provisions	9 080	4 842	-4 238
Autres produits de gestion courante	1 306	1 567	261
Autres produits d'exploitation	20 667	15 454	-5 213
Variation des stocks de produits	-75	27	102
PRODUITS D'EXPLOITATION	702 103	738 620	36 517
Achats et variations de stocks	56	69	13
Autres achats et charges externes	194 448	187 040	-7 408
Impôts et taxes	23 170	40 984	17 813
Charges de personnel	400 193	413 924	13 731
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	0	0	0
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	49 557	57 146	7 589
Dotations aux provisions	7 529	12 038	4 508
Autres charges d'exploitation	47 586	46 979	-607
CHARGES D'EXPLOITATION	722 540	758 180	35 640
RESULTAT D'EXPLOITATION	-20 437	-19 560	877
RESULTAT FINANCIER	2 216	1 132	-1 084
RESULTAT COURANT	-18 221	-18 428	-207
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 895	20 434	1 539
Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)	0	0	0
Impôt sur les sociétés	0	920	920
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	674	1 085	412

2023

RAPPORT
INTÉGRÉ



RAPPORT DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2023

Introduction²

La stratégie engagée par Radio France depuis 2018 pour renforcer la diversité de son offre globale et la complémentarité de ses antennes s'est poursuivie en 2023 avec des résultats historiques. Chaque jour, 14,8 millions d'auditeurs écoutent au moins une station de Radio France.

Dans un marché de la radio fragilisé qui voit son nombre d'auditeurs diminuer depuis quelques années, les antennes de Radio France ont obtenu des résultats d'audience à rebours du marché. Radio France affiche une progression à rebours du marché : le groupe a gagné en 4 ans près de 2 millions d'auditeurs dans un marché de la radio qui en a perdu 2,5 millions.

A l'heure où le marché de la radio connaît de vives évolutions, Radio France - 1er groupe radio écouté sur les supports numériques - est leader sur les nouveaux modes d'écoute, fruit de son investissement technologique, éditorial et humain. Radio France a terminé l'année 2023 avec 3 nouveaux records : 3,5 milliards d'écoutes numériques en un an, tous supports et tous formats confondus (directs, webradios, podcasts, vidéos hors franceinfo), plus d'1 milliard d'écoutes (lives + podcasts) en 1 an sur la plateforme Radio France, plus d'1 million de comptes utilisateurs désormais créés sur la plateforme Radio France.

Consciente de l'importance de son rôle en termes de cohésion sociale, Radio France a poursuivi son engagement en faveur de l'éducation aux médias et à l'information et de la représentation de la diversité et développé des offres innovantes pour répondre aux attentes des publics dans le contexte singulier de la crise sanitaire.

A ACTIVITE

Introduction

La stratégie engagée par Radio France depuis 2018 pour renforcer la diversité de son offre globale et la complémentarité de ses antennes s'est poursuivie en 2023 avec des résultats de très haut niveau. Chaque jour, 14,8 millions d'auditeurs écoutent au moins une station de Radio France.

Radio France a par ailleurs poursuivi en 2023 le déploiement de ses contenus sur les supports numériques, avec des chiffres historiques faisant de Radio France à la fois le leader sur le live numérique et sur les podcasts. L'application Radio France continue de séduire les Français et progresse de 40% en un an sur les écoutes live et à la demande. Elle enregistre en 2023 1,5 millions de visiteurs uniques mensuels, soit une augmentation de 21% par rapport à l'année 2022.

Consciente de l'importance de son rôle en termes de cohésion sociale, Radio France a poursuivi son engagement en faveur de l'éducation aux médias et à l'information et de la représentation de la

² Sources : Radio : Médiamétrie - Etude d'Audience Radio National – 2023 / Numérique : Visites : ACPM Classements des sites et applications – Ecoutes à la demande : Médiamétrie eStat Podcast/AT Internet – Ecoutes en direct : ACPM : Classement des radios digitales – Vidéos vues : sources internes et plateformes partenaires – Visiteurs uniques : Médiamétrie Audience Internet Global, Moyenne mensuelle 2023 – Ecoute sur le numérique : Médiamétrie – Global radio – SO 2023

diversité et développé des offres innovantes pour répondre aux attentes des publics. Par ailleurs, consciente du rôle majeur à jouer pour fournir une information de confiance sur la crise climatique et ses conséquences, Radio France a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de son Tournant environnemental engagé en 2022. Il s'est traduit sur les antennes : chaque semaine, ce sont plus de 34h spécifiquement consacrées à la transition écologique à travers des programmes consacrés aux questions écologiques comme *La Terre au carré* ou encore *Carnets de Campagne* de Dorothée Barba.

A.1 Les antennes et les résultats d'audience

France Inter

France Inter est la chaîne généraliste de référence du service public et la première radio de France. Elle rassemble un public large, séduit par son indépendance, sa liberté de ton, la diversité de ses formats radiophoniques, l'éclectisme de ses contenus et la rigueur de son information. France Inter incarne dans tous ces domaines une offre innovante et de qualité, qui s'adresse à tous les Français.

Avec une audience cumulée de 12.5% et une part d'audience à 14%, France Inter a réalisé une année 2023 record (la PDA est en progression : +0.1 pt en un an, +0,7 pt en cinq ans). La chaîne a été écoutée quotidiennement par 7 millions d'auditeurs (record), soit un gain de 546 000 auditeurs chaque jour sur les quatre dernières années et a ainsi conforté sa position de première radio de France, position conquise en 2019.

La première matinale de France s'allonge encore jusqu'à 10h encore et accueille Sonia Devillers à 7h50 qui reçoit son invité, celles et ceux qui font l'actualité. Parmi les autres nouveautés, *Jusqu'ici tout va bien* la nouvelle émission qui donne la parole à ceux qui s'engagent et qui viennent défendre une vision du monde à travers leur travail, ou encore *Grand Canal* le nouveau rendez-vous dédié aux mondes de la culture et des idées. Le week-end, les podcasts de Philippe Collin qui ont désormais dépassé les 10 millions d'écoutes sont à retrouver le dimanche à 15h.

Grâce au dispositif important et éclectique de ses magazines culturels quotidiens, France Inter est l'une des chaînes les plus prescriptrices en matière de livres, de films et de musique à travers des rendez-vous en semaine comme « Totémic ».

Côté podcasts, l'Histoire racontée par Philippe Collin dans Face à l'histoire connaît un immense succès, quasiment à 18 millions d'écoutes cumulées depuis son lancement. En 2023, il s'est consacré à Jean-Marie Le Pen (1,6M d'écoutes), Simone de Beauvoir (2M), Jeanne du Barry (1M) et les figures féminines de la Résistance (1,3M). France Inter poursuit le développement de son offre pour les plus jeunes avec des podcasts en témoignent les nouveaux épisodes de « Une histoire et Oli » « les Odyssées » ou en « Bestioles ».

France Inter a poursuivi sa politique de production de concerts en direct, rassemblant de jeunes artistes et des artistes confirmés, et a renforcé son rôle de prescription en soutien de la filière musicale en programmant des journées spéciales dédiées à la sortie d'albums dont l'antenne est partenaire.

France Inter est également la première radio sur le numérique, en live et en podcasts. France Inter est la radio la plus écoutée en live sur le numérique avec 1,1 millions d'auditeurs de podcast par jour.

France Inter s'est imposée dans le domaine de la vidéo en développant notamment l'une des premières chaînes « YouTube » de radio en France, qui compte plus d'1 million d'abonné. Cette

nouvelle dynamique permet à la chaîne de conquérir un nouveau public, plus jeune, et se poursuit sur l'ensemble des réseaux sociaux.

franceinfo s'affirme comme le média global d'information du service public. Cette stratégie cohérente porte ses fruits : l'antenne est devenue la troisième radio de France en audience cumulée en 2022 et conserve sa place en 2023 avec 4,9M d'auditeurs chaque jour, soit un gain de 455 000 auditeurs en 4 ans.

Fidèle à sa mission cruciale de service public et son rôle démocratique majeur, franceinfo poursuit et renforce son ADN : délivrer une information chaude, fiable et vérifiée, prendre le temps du décryptage et de la pédagogie, aller sur le terrain, échanger avec politiques et citoyens dans toute leur diversité, faire vivre un débat apaisé et exigeant, lutter contre la désinformation. En témoignent les émissions comme *Les informés du matin* ou *Le brief politique*, temps forts du matin. Sous la bannière « Vrai ou faux » lancée en 2023 franceinfo avec l'ensemble de l'audiovisuel public se mobilise pour lutter contre la désinformation. Par ailleurs, franceinfo continue d'innover pour parler aux plus jeunes, comme en témoigne « ça dit quoi », le nouveau podcast d'information quotidien spécialement conçu par franceinfo pour les jeunes qui cumule 1,6M d'écoutes.

Radio France poursuit l'édition de podcasts originaux, séries conçues spécifiquement pour la diffusion numérique. De forts succès ont été enregistrés, et notamment « Guerre au Proche-Orient, le podcast » qui a pu voir le jour grâce aux envoyés spéciaux de franceinfo, France Inter et France Culture après « Guerre en Ukraine, le podcast », premier podcast documentant un conflit quasiment depuis son début, toujours présent sur le terrain, et qui cumule aujourd'hui 4 millions d'écoutes.

Sur le numérique, franceinfo reste une marque d'information puissante et innovante. Franceinfo est la première plateforme d'information, au quotidien et en mensuel. En 2023, plus de 40% des internautes consultent la plateforme franceinfo chaque mois ce qui fait de la marque la 1ère plateforme d'actualité en France, en mensuel comme en quotidien. Par ailleurs, franceinfo est particulièrement suivi sur les réseaux sociaux où l'information circule massivement, et compte respectivement près de 2,5M de followers sur Facebook et sur Twitter.

France Bleu

Par une programmation alliant proximité, information et musique, **France Bleu** propose une offre susceptible de séduire un large public au plus près des territoires. En 2023, la chaîne a été écoutée en moyenne par 2 601 000 auditeurs quotidiens, représentant 4,7% de PDA.

France Bleu a poursuivi son engagement dans le débat politique, citoyen et culturel au plus près des auditeurs. En permettant à chacun de participer au débat, en multipliant les programmes dédiés à l'environnement, comme *Planète Bleu*, en mettant en avant des initiatives citoyennes et innovantes avec *Carnets de campagne*, en mettant la musique à l'antenne que ce soit en live ou dans l'émission *Décibels* d'Emilie Mazoyer.

Côté programmes, l'émission phare *Ma France* permet de décrypter avec vous l'actualité du jour au cœur des territoires. Chaque rendez-vous sur les 44 locales a eu vocation à renforcer un peu plus encore ce qui fait l'ADN de France Bleu : proximité, écoute et compréhension de notre quotidien. Les consultations de France Bleu témoignent de cette ambition : lancée au printemps 2023, la Consultation de France Bleu en partenariat avec Make.org « Comment s'adapter à l'augmentation du coût de la vie » a recueilli plus de 65.000 participations.

Lancé en avril 2022, la plateforme ICI, l'offre numérique de proximité commune à France Bleu et France 3 rassemble en moyenne en 2023 12.1 millions de visiteurs uniques par mois (+27% en un an). La marque ICI est la première marque radio/TV dans cet univers. Cette offre, encore en développement grâce à aux travaux menés en étroite collaboration avec France Télévisions, a pour objectif de permettre aux Français d'accéder plus facilement à une offre d'information locale des plus complètes.

France Culture

Parmi les chaînes de Radio France, **France Culture** est le média de référence de la vie des idées, des savoirs et de la création. L'antenne propose une ligne éditoriale fondée sur l'exigence et l'expertise pour une diffusion large de la connaissance et de la compréhension du monde contemporain à un public toujours plus diversifié. Privilégiant le recul et la perspective dans le regard porté sur l'actualité, France Culture propose également des débats sur les enjeux du monde contemporain.

En 2023, l'antenne atteint à nouveau un niveau record avec une audience cumulée de 3,1% et des programmes qui séduisent plus de 1,7 millions d'auditeurs (+206 000 auditeurs en quatre ans). France Culture est particulièrement sollicitée sur le numérique, elle est la deuxième radio la plus podcastée en 2023.

En 2023, France Culture a poursuivi son développement en renforçant son offre éditoriale et en élargissant sa diffusion. Plusieurs nouveautés ont ainsi été mises en place au sein de la grille de programmes radiophoniques et en diffusion numérique. L'offre en sciences a été encore augmentée (*La conversation scientifique* avec Etienne Klein, *Sciences chrono* le weekend, dans *les Matins*), une nouvelle émission quotidienne pour les amateurs de lecture *Le Book Club*. La matinale de France Culture avec Guillaume Erner s'est allongée, désormais de 6h30 à 9h30, avec de nouveaux rendez-vous un pour rendre le monde compréhensible et les idées intelligibles.

Dans le prolongement des années précédentes, l'offre numérique a été enrichie de nouveaux formats quotidiens, notamment en vidéo et podcasts. France Culture a encore renforcé son offre de podcasts explicatifs, de décryptage, d'analyse sur les sciences ou la politique portés en faveur de la connaissance, comme l'illustre sa collection « Mécaniques de... ». Toujours dans cette logique, elle contribue à démocratiser le savoir et la connaissance pour le plus grand nombre à travers de nouveaux contenus, s'appuyant sur la vulgarisation scientifique avec en 2023, le nouveau podcast *Les contes des 1001 sciences* ou encore de nouveaux épisodes de *Votre cerveau*, collection lancée en 2022 et qui cumule 4M d'écoutes.

France Musique

Chaîne musicale destinée à la fois à un public de mélomanes avertis et à un public souhaitant découvrir la musique classique et le jazz autour des valeurs de plaisir, de partage, de découverte et d'émotion, **France musique** est soucieuse d'élargir sa programmation musicale et son offre de contenus (radio et web) accessibles au plus large public. France Musique a réalisé en 2023 la deuxième meilleure année de son histoire (après 2020) avec plus d'un million d'auditeurs. La station gagne 60 000 nouveaux auditeurs sur un an.

La grille a évolué, avec France-Xavier Szymczak s'installe du lundi au vendredi de 13h35 à 15 pour présenter *Les Essentiels* de la musique classique. Autre nouveauté 2022, la nouvelle formule de *Musique Matin* avec Jean-Baptiste Urbain aux commandes de la matinale.

Côté podcasts, un nouveau *Journal intime de... Frédéric Chopin* incarné par Vincent Dedienne, de nouvelles saisons pour *Les Contes de la maison ronde* ; ou encore la production en audio spatial du podcast *Les Zinstrus* de Saskia de Ville avec notamment cette année Philippe Katherine et José Garcia.

Depuis 2021, la Maison de la Radio est devenue Maison de la Radio et de la Musique. Une belle reconnaissance pour France Musique qui diffuse désormais le samedi matin entre 9h et 11h les grands concerts de la Maison de la Radio et de la Musique. Sur la saison radiophonique, France Musique continue de multiplier les soirées en direct avec les concerts diffusés depuis l'Auditorium de Radio France. Ces concerts sont des succès d'audience qui font de l'Auditorium de Radio France - couplé à l'antenne de France Musique - la plus grande salle de concert de France.

Fip

Radio musicale unique au monde, enrichie de 7 webradios aux ambiances plurielles, **Fip** propose un voyage musical riche en découvertes, une évasion mélodique autour du monde. Dans un environnement sans publicité, Fip revendique son caractère prescripteur et propose à ses auditeurs des artistes, des créations inédites et des rendez-vous live exceptionnels tout au long de l'année. À destination de tous les publics, la chaîne noue à travers un ton espiègle, décalé et intime, une relation de complicité avec les auditeurs.

En 2023, l'offre de FIP séduit chaque jour 666 000 auditeurs et atteint 1,4% de PDA, en dépit d'un nombre limité d'émetteurs. Une part importante des écoutes se fait en numérique (45%) où FIP comptabilise sur l'année 13.3 millions d'écoutes par mois, dont 5.2 millions sur les webradios thématiques.

Mouv'

En 2022, **Mouv'** rassemble 371 000 auditeurs quotidiens et conserve son statut de média radio le plus jeune de France, près de la moitié des auditeurs ayant moins de 30 ans.

La chaîne a poursuivi en 2023 une stratégie numérique ambitieuse sur tous les supports qui s'est traduite par une forte présence et une proposition éditoriale engageante sur les réseaux sociaux en direction des publics jeunes. Mouv' a largement développé en 2023 sa notoriété et son influence numérique auprès des 13-24 ans. Avec plus de 400k abonnés sur Instagram et 530k sur TikTok, la chaîne enregistre Plus de 20M de vidéos vue par mois sur les réseaux sociaux fin 2023.

Mouv' fonde son offre éditoriale sur la culture hip hop qui fédère très massivement les jeunes générations, le genre musical hip-hop étant le préféré des 15-30 ans en France. Le rôle majeur d'intégration culturelle et sociale joué par Mouv' s'appuie sur ce lien affinitaire créé par la musique.

La musique occupe depuis toujours une place importante à l'antenne de Mouv'. S'y ajoutent des émissions dédiées comme la nouveauté *On n'est pas fatigué* ou *Bang!Bang!*. L'information a aussi sa place sur l'antenne de Mouv' notamment dans la quotidienne *Mouv' Info* et tous les mardis dans *La pluie et le beau temps*.

Sources : Radio : Médiamétrie - Etude d'Audience Radio National – 2023 / Numérique : Visites : ACPM Classements des sites et applications – Ecoutes à la demande : Médiamétrie eStat Podcast/AT Internet – Ecoutes en direct : ACPM : Classement des radios digitales – Vidéos vues : sources internes et plateformes partenaires – Visiteurs uniques : Médiamétrie Audience Internet Global, Moyenne mensuelle 2023 – Ecoute sur le numérique : Médiamétrie – Global radio – SO 2023

A.2 Les formations musicales et la Maison de la Radio et de la Musique

La Direction de la Musique et de la Création tire depuis 2019 les bénéfices d'un important travail de restructuration de ses services engagé en 2016, avec notamment la création d'un Secrétariat général.

La refonte complète de l'identité graphique des quatre formations et de l'auditorium (nouvelle charte, programme magazine, journal trimestriel éditorialisant les diverses manifestations, affichage urbain, nouveaux programmes de salle, interface graphique du site repensé...) a largement contribué au changement de perception de cette nouvelle salle de concerts dont le public, renouvelé et en augmentation très sensible, semble avoir trouvé durablement le chemin.

La réorganisation en deux pôles coordonnés – l'un dédié à la communication et aux relations médias, l'autre à la billetterie et à l'accueil des publics – a permis une spécialisation des équipes et l'instauration de processus de travail plus adaptés aux besoins d'une activité en nette progression, tant du fait de l'augmentation des publics, que du nombre croissant de concerts.

Une attention toute particulière a été portée à l'intégration des problématiques de la DMC par les directions supports de Radio France et les diverses antennes partenaires ; la singularité d'une culture de « salle de spectacles » étant sensiblement différente de celle d'une maison de radio.

La prise en charge d'une grande partie du marketing relationnel par la Direction du marketing, les relations étroites établies avec la Direction de la communication, le renforcement des relations techniques générées par l'instauration de la plateforme France Musique, la prise en charge des problématiques de fluidité et de qualité d'accueil des publics par les services de sécurité et du bâtiment, marquent une étape importante dans ce processus d'intégration qui vise à ouvrir plus largement la Maison de la radio à la vitalité artistique générée par la présence singulière des quatre formations musicales et des salles de concert qu'elle abrite.

La nouvelle organisation de la DMC accompagne l'ambition de Radio France d'affirmer son rôle d'acteur majeur de la musique et de la création et de faire rayonner son offre auprès du plus grand nombre à travers une politique artistique singulière et ambitieuse et l'accueil de publics diversifiés.

Les 4 formations musicales ont retrouvé une activité régulière dans l'Auditorium de la Maison de la Radio et de la Musique, retour à la normale amorcé lors de la saison 2021-2022. En 2023, la grande majorité des concerts produits par les formations musicales de Radio France ont été captés et diffusés, pour la plupart en direct, sur France Musique.

Avec 270 concerts donnés la Maison de la Radio de la Musique et un taux de fréquentation de 86 % en 2023, l'attractivité de l'offre de concerts de Radio France s'est encore renforcée, dans la continuité des efforts de Radio France pour attirer de nouveaux publics et en particulier les plus jeunes.

L'Orchestre National de France

Au cours de la saison 2023-2024, **l'Orchestre National de France** et ses 114 musiciens a conforté sa vocation : être l'orchestre de la musique française par excellence, avec la présentation d'œuvres de compositeurs emblématiques tels que Fauré, Berlioz, Boulez, Roussel, Ravel ou encore Chopin. Cette saison de l'Orchestre National de France a aussi été celle du jubilé de ses 90 ans. A cette occasion plusieurs grandes soirées ont eu lieu à l'Auditorium de Radio France, à la Philharmonie de Paris et au Théâtre des Champs-Élysées avec des œuvres phares de sa première saison de 1934 comme La Damnation de Faust et le Boléro. Cette saison a aussi été marquée par des œuvres majeures du

répertoire français comme la Symphonie fantastique de Berlioz. Cette œuvre a été présentée à la Maison de la Radio et de la Musique dans le cadre du dispositif des « CONCERTS RELAX » qui visent à rendre la culture accessible en inclusion, en offrant un accueil et un environnement bienveillant pour les personnes en situation de handicap ou de polyhandicap, où chacun peut vivre et exprimer ses émotions à sa manière, sans crainte, ni contrainte.

Cette saison a également permis de célébrer deux grands centenaires : celui de la mort de Gabriel Fauré et celui de la naissance de György Ligeti. Dans les deux cas, un cycle de trois concerts dédiés au compositeur et à son œuvre, avec la collaboration du Chœur et de la Maîtrise de Radio France, dans des œuvres phares et des concerts de musique de chambre.

Ambassadeur de la culture française, l'Orchestre National de France se déplace chaque année pour une tournée en Allemagne et en Autriche, et la saison 2023/2024 n'a pas fait exception avec la présentation d'œuvres de Debussy et Chopin à Dortmund, Vienne, Mannheim et Innsbruck. Mais l'Orchestre National de France, comme son nom l'indique, est l'orchestre de toute la France. En complément de ses tournées internationales et dans les capitales régionales, une de ses missions consiste à apporter la musique dans des villes où se produisent rarement les formations symphoniques. C'est l'objectif du grâce au « Grand Tour du National » avec sur la saison 2023/2024 des déplacements à La Rochelle, Mérignac, Anglet, Grenoble, Lyon, Aix-en-Provence, Martigues, Amiens, Strasbourg, Perpignan, Narbonne et Toulouse.

Le National a également perpétué sa série de concerts sous une nouvelle forme avec les « Visiteurs du National » dont l'objectif est de mettre en avant un instrument ou un interprète, de le présenter dans un cadre symphonique classique, puis d'en dévoiler une facette moins connue, en formation plus restreinte ou dans des registres variés, allant du jazz à la musique contemporaine. La saison 2023/2024 met notamment à l'honneur l'orgue avec le concertiste Karol Mossakowski, ou l'accordéon avec le chef Omer Meir Wellber.

Très actif dans le domaine de la pédagogie, le National a continué son projet « Viva l'Orchestra ! », qui regroupe les musiciens amateurs encadrés par les musiciens professionnels de l'orchestre, et qui donne lieu à deux concerts en public à l'Auditorium de Radio France.

L'Orchestre Philharmonique de Radio France

Pour la saison 2023-2024, Mikko Franck et les 128 musiciens de l'**Orchestre philharmonique de Radio France** ont tissé des passerelles entre les formes et les esthétiques, cultivé la curiosité et invité des artistes qui leur ressemblent. Chefs et solistes de l'orchestre philharmonique ont revisité cette saison une grande variété d'œuvres de la période allant de 1892 à 1924 - moment riche et charnière dans l'Histoire de la musique. Une attention particulière a été portée sur le compositeur finlandais Sibelius, avec un coup de projecteur sur ses 7 symphonies. Cette saison a également été l'occasion de présenter 25 nouvelles créations françaises et mondiales.

Orchestre de radio, le Philharmonique a affirmé plus que jamais sur cette saison sa synergie avec les antennes de Radio France. Au-delà de la diffusion de ses concerts sur France Musique, l'Orchestre a continué de développer des projets spécifiques tels que le Prix France Musique Sacem et les Contes de la Maison ronde avec France Musique ; le Hip Hop Symphonique avec Mouv' ; Classique & Mix avec Fip ; les Pop Symphoniques, les podcasts jeune public Oli en concert et Les Clefs de l'Orchestre de Jean-François Zygel avec France Inter ; des concerts-fictions avec France Culture.

Le Chœur de Radio France

Au fil de l'année 2023, **le Chœur de Radio France** et ses 71 musiciens porté par Lionel Slow, ont poursuivi de belles collaborations avec les autres formations musicales de Radio France, dans la continuité d'une grande tradition symphonique et chorale. Il est le seul Chœur permanent à vocation symphonique de France avec l'Orchestre National de France. Au carrefour d'esthétiques musicales diverses, il a participé cette année à une création de l'auteur-compositeur interprète Rufus Wainwright. Fidèle à son cœur de répertoire, le Chœur a abordé dans le même temps *Carmina Burana* d'Orff et une *suite lyrique de Carmen* de Bizet ainsi que des œuvres de Mozart, la *Messe en ut* et le *Requiem*.

Le Chœur de Radio France a également continué de visiter un vaste éventail de répertoires dans le cadre de la série « Chorus Line » sous la direction de Lionel Sow avec *Les Noces* d'Igor Stravinsky, le *Berliner Requiem* de Kurt Weill avec la Maîtrise de Radio France, *Chants de l'amour* de Gérard Grisey pour un étonnant concert avec l'INA GRM pour voix et électronique, dans la salle ovale de la Bibliothèque Richelieu.

La musique contemporaine a aussi gardé une place importante, avec, pour la participation du Chœur au Festival Présences consacré cette année à Steve Reich.

Côté pédagogie, le Chœur a proposé au jeune public de découvrir les magnifiques *Cygnes sauvages* de Reinecke avec Éric Ruf de la Comédie Française sous la direction de Lionel Sow. Poursuivant sa collaboration avec la plateforme « Vox, ma chorale interactive », le Chœur a continué de s'impliquer auprès des amateurs dans le projet choral participatif pédagogique « Chantez ! » qui donne lieu à un concert sur la scène de l'Auditorium de Radio France.

La Maîtrise de Radio France

Au cours de l'année 2023, **la Maîtrise de Radio France**, dirigée par Sofi Jeannin, a poursuivi ses collaborations régulières avec les autres formations de Radio France. Dès la rentrée 2023, elle s'est produite avec l'Orchestre Philharmonique de Radio France, dans le *Stabat Mater* de Benjamin Attahir, jeune compositeur franco-libanais de la nouvelle génération qui ne cesse d'étonner par la richesse de sa palette. Plus tard dans la saison, elle a, entre autres, participé à la production du *Grand macabre* de György Ligeti aux côtés de l'Orchestre National de France et du Chœur de Radio France. De la musique ancienne à celle d'aujourd'hui, la Maîtrise a donc continué d'explorer un large éventail de répertoires musicaux.

Tout au long de la saison, la Maîtrise a également proposé plusieurs concerts destinés au jeune public et au public scolaire par la création mondiale de deux œuvres destinées à élargir le répertoire pédagogique pour chœur d'enfants, des compositeurs Lise Borel et Edwin Baudo.

Enfin, la Maîtrise a encore contribué à l'enrichissement permanent des contenus du portail numérique de Radio France, « Vo!x, ma chorale interactive », destiné à accompagner la pratique du chant choral sur l'ensemble du territoire.

A.3 Le programme de réhabilitation de la maison de la radio

La réhabilitation de la Maison de la Radio et de la Musique est un programme complexe d'ampleur exceptionnelle, centré sur un objectif de mise aux normes en matière de sécurité incendie et d'accessibilité. L'opération permet également de moderniser le fonctionnement du bâtiment et les moyens radiophoniques.

La phase 0 du chantier de réhabilitation a concerné la création d'un parking. La phase 1 a concerné la tour et la petite couronne. La phase 2 a consisté à rénover la partie Seine du bâtiment, le Studio 104 et à créer l'Auditorium. La phase 4 a traité les espaces situés entre les portes D et F. La phase 3 qui s'est achevée fin 2022 a concerné les espaces situés entre les portes B et D. Tous ces lieux ont été achevés et mis en service successivement entre 2011 et 2023.

Compte tenu des difficultés intervenues dans le déroulement du chantier (allongement des calendriers, évolution importante des marchés, etc.), le conseil d'administration de Radio France a souhaité, dès 2017, l'élaboration de différents scénarios de poursuite de l'opération. Il a approuvé en 2018 la mise en œuvre d'un scénario de continuité, apparu comme étant le plus équilibré pour permettre la maîtrise des différents risques opérationnel, calendaire, juridique, financier et social.

Ainsi, dès 2019, l'équipe de la Direction de la Réhabilitation s'est pleinement mobilisée pour piloter la refonte du programme de la dernière étape du chantier de réhabilitation : la phase 3, en parallèle du lancement de l'opération de réhabilitation des Studios de Création.

Cette phase 3 de la réhabilitation a concerné les espaces de la grande couronne IGH entre les portes B et D, et surtout le socle technique du bâtiment, entre le sous-sol et le 2^e étage, comprenant les locaux techniques à remanier et les locaux d'accompagnement indispensables au fonctionnement de la maison ronde.

Les travaux ont débuté en mai 2019 par une phase complexe de curage des réseaux du socle et de démolition sélective, tout en maintenant en fonctionnement les réseaux nécessaires à l'activité de Radio France, imbriqués avec les réseaux à enlever. Le défi technique a été de positionner l'ensemble des nouveaux réseaux dans des espaces très contraints et restant partiellement en fonctionnement. Les premiers travaux ont également compris le désamiantage des espaces.

La crise sanitaire Covid-19 à compter de mars 2020 a induit une interruption forcée de chantier, puis l'application de mesures de sécurité sanitaire édictées par l'Organisme de prévention du bâtiment et des travaux publics. Les conséquences ont été importantes sur le planning des travaux, sur les études de synthèse nécessaires au positionnement des réseaux, sur la trésorerie des entreprises et de leurs sous-traitants, ainsi que sur les délais d'approvisionnement des matériaux. L'impact calendaire constaté a été de 6 mois.

L'année 2020 a cependant permis d'intégrer, dans le dimensionnement des réseaux et des infrastructures, les contraintes nouvelles liées à la réhabilitation des Studios de Création, opération en cours d'études à cette période. Les interfaces techniques ont été intégrées au projet de la phase 3 pour éviter les très lourdes réinterventions qu'il aurait fallu opérer ultérieurement.

L'année 2021 a été l'occasion de retrouver une dynamique de chantier normale, de solutionner les principaux aléas, d'entériner un planning de chantier post Covid-19 et de le tenir. La Préfecture a notamment validé le dossier de sécurité incendie d'ensemble portant sur les deux opérations et accordé le permis de construire modificatif associé. L'année a également vu l'achèvement des études de synthèse et des derniers points durs liés à l'amiante.

L'année 2022 a permis de terminer et de réceptionner le chantier de réhabilitation historique. La commission de sécurité a rendu le 14 novembre 2022 un avis favorable à l'exploitation des espaces de la phase 3.

L'année 2023 a permis la clôture des discussions financières et contractuelles avec l'ensemble des intervenants, sans contentieux et dans le respect du coût total maximum de l'opération arrêté en 2018.

L'année 2023 a également été consacrée à la levée des réserves et au suivi de la mise en jeu des garanties de parfait achèvement (2 ans pour certains corps d'état) et des garanties décennales de la dernière phase du chantier de réhabilitation historique (phase 3).

Les travaux d'agencement des studios d'étage se sont terminés et l'ensemble de la maison de la radio et de la musique a été mise en service.

L'opération « Retrouvailles » d'emménagement dans tous les étages, menée à bien par la Direction de l'Etablissement, s'est achevée en septembre 2023. Toutes les antennes ont basculé dans les délais prévus et les locations hors les murs ont pris fin en décembre 2023 selon le calendrier prévu.

Il est à noter qu'une enveloppe financière est isolée pour permettre la fin de la remise en état des abords et la finalisation de certains espaces extérieurs, qui ne pourra avoir lieu qu'en 2025-2026 à l'issue de la libération des emprises chantier (occupées par les studios de création).

Parallèlement, la Direction de la Réhabilitation pilote le chantier des Studios de Création. Cette opération distincte, avec de nouveaux acteurs de chantier, vient compléter l'opération historique de réhabilitation. Elle porte sur la rénovation complète de quatorze studios d'une grande diversité situés à l'intérieur de la grande couronne, entre les portes B et F. Ce projet, qui s'achèvera en 2025, traduit l'ambition de Radio France en matière de création sonore. Ce projet intègre opérationnellement le studio 101, plateau multimédia qui faisait jusqu'alors l'objet d'une opération à part (dont le budget demeure distinct).

A la suite des travaux préparatoires et de l'attribution du marché en juillet 2021 au groupement mené par DP.r (ex Dumez Ile-de-France), en co-traitance avec AMG Féchoz, GTIE et TUNZINI, le démarrage effectif du chantier a eu lieu en décembre 2021.

L'année 2022 s'est déroulée autour d'une phase de désamiantage complémentaire aux travaux préparatoires, de terrassement, de démolitions et de gros œuvre. Parce que tous les studios n'ont pas les mêmes contraintes structurelles et techniques.

L'année 2023 a vu la poursuite des travaux dans les studios avec la finalisation des aménagements techniques et architecturaux des premiers locaux les moins complexes d'un point de vue bâtiminaire. La réception bâtiminaire, débutée en décembre 2023, est en cours pour préparer l'aménagement radiophonique de ces espaces en 2024 par la Direction Technique et des Systèmes d'Information.

Pour les studios les plus conséquents, destinés à accueillir du public et aux répétitions des formations musicales, l'année 2023 a permis l'achèvement du gros œuvre, de la charpente et la finalisation de difficultés portant sur les corps d'état techniques ventilation, désenfumage, traitement de l'air. Les travaux vont se poursuivre en 2024 avec notamment l'aménagement des locaux techniques très contraints et conséquents et le démarrage des corps d'état architecturaux. L'achèvement des travaux est prévu pour 2025.

En plus de ces deux chantiers d'ampleur, la Direction de la Réhabilitation a achevé en 2023 plusieurs projets d'aménagement intérieur (studios des 5^{ème} et 6^{ème} étages de la petite couronne) et de restauration patrimoniale (escaliers dits « Chambord ») en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Enfin, différentes études, lancées en 2023, sont en cours pour améliorer la capacité thermique de la façade et pour la finalisation des abords de la maison de la radio et de la musique.

B ELEMENTS LEGAUX D'INFORMATION

B.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

EN MILLIERS D'EUROS	Comptes 2022	Comptes 2023	Variations
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DE FONCTIONNEMENT	566 382	609 706	43 324
Contribution exceptionnelle COVID	5 000	0	-5 000
RESSOURCES PROPRES	110 129	113 433	3 304
RECETTES PUBLICITAIRES	64 110	68 020	3 910
RECETTES DE BILLETTERIE	4 264	4 089	-175
DROITS D'EXPLOITATION	3 540	3 276	-263
CONCESSIONS ET LOCATIONS	1 910	2 361	451
AUTRES PRODUITS ET SERVICES	7 004	6 337	-667
PARTICIPATIONS ET PARTENARIATS	29 302	29 350	48
CHIFFRE D'AFFAIRES	681 512	723 139	41 628

B.2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Budget 2024 voté par le Conseil d'administration de Radio France présente un résultat net à l'équilibre, qui s'inscrit **dans la continuité des précédents budgets, à la fois pour son sérieux – dans un contexte d'inflation persistante - et pour sa capacité à financer les projets stratégiques de l'année.**

Le budget 2024 est la première année du prochain contrat d'objectifs et de moyens et du projet stratégique 2024-2028 de Radio France, dont les enjeux principaux sont :

- **Le déploiement des stratégies éditoriales complémentaires des antennes de Radio France** afin de toucher le public le plus large possible, en assurant l'hybridation de son offre, pensée dès l'amont comme une offre tant linéaire que numérique afin de devenir un média audio digital et social.
- **Le renforcement d'une offre éditoriale qui répond aux besoins pressants de l'époque** : une information de confiance à l'ère de la désinformation ; des médias apaisés et rassembleurs ; des offres culturelles et musicales diversifiées et pour tous ; une offre de proximité renforcée...
- **L'élargissement du socle d'auditeurs de la radio**, par la conquête de nouveaux publics et l'adaptation des pratiques et des offres à l'évolution des usages.
- **L'intégration des innovations technologiques**, de la poursuite du déploiement du DAB+ pour les antennes nationales et locales jusqu'à l'intelligence artificielle.
- **L'accessibilité du patrimoine culturel à toujours plus de Français**, que ce soit par la présence sur le territoire des formations musicales de Radio France ou par l'augmentation de l'empreinte numérique de l'ensemble de nos activités culturelles.
- **Le développement des compétences et l'évolution des métiers des collaborateurs en lien avec cette stratégie**, passant par des moyens consolidés pour la poursuite des efforts de formation professionnelle, notamment sur les compétences numériques et les pratiques managériales.

Radio France sera au rendez-vous des grands événements internationaux politiques et sportifs de l'année, avec une **mobilisation de ses équipes et moyens à la fois en France et à l'étranger** :

- Radio France se mobilisera fortement pour couvrir les élections européennes puis américaines dont les enjeux sont majeurs dans le contexte géopolitique actuel.
- Les conflits internationaux en cours, qui s'inscrivent dans la durée, continueront de nécessiter un fort niveau d'engagement de nos équipes sur le terrain comme de nos rédactions à Paris pour informer au mieux les Français.
- Radio France, radio officielle des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques, couvrira avec la même intensité les deux compétitions, dans une grande diversité d'angles éditoriaux : résultats sportifs, décryptage du secteur sportif, organisation concrète et services, enjeux géopolitiques, questions économiques, sociales et environnementales.
- Les antennes de Radio France seront également au rendez-vous de l'Euro de football en Allemagne.

La dotation attribuée par l'Etat à Radio France pour l'exercice 2024 s'élève à 644,8 M € en fonctionnement et de 8,2 M € d'investissements.

Elle permet d'assurer :

- **Outre la compensation des effets fiscaux induits par la suppression de la CAP (28,3 M €),**
- **La prise en compte de l'évolution tendancielle des charges et d'une partie des effets de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement de l'entreprise et sur le pouvoir d'achat des salariés (+18,7 M € vs budget 2023).**

La dotation variable attribuée dans le cadre du programme incitatif de transformation mis en place par l'Etat sur la période 2024-2026 est de 15 M €. Son obtention est conditionnée à l'atteinte d'objectifs stratégiques de transformation.

Enfin, Radio France prévoit un niveau d'investissements de 70 M € pour les investissements stratégiques et les projets immobiliers prioritaires à Paris comme en régions.

B.3 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

B.4 Activités en matière de Recherche et Développement en 2023

CorT-Ex : une nouvelle organisation pour développer l'intelligence artificielle à Radio France

Comme l'ensemble des médias, en France et dans le monde, Radio France a été confrontée à l'émergence d'outils et de technologies d'intelligence artificielle (IA) rendus plus facile d'accès à un large public. Ces outils, également plus performants, permettent d'envisager l'accélération des innovations d'usage, de la stimulation de la créativité ainsi que des gains d'efficacité à tous les niveaux de l'entreprise. Qu'il s'agisse de la production de contenus pour nos publics, comme de la manière de travailler pour les salariés de Radio France.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, l'entreprise s'est dotée d'une structure ad hoc : CorT-Ex. Une équipe cœur (core team) et un réseau d'experts internes, afin de coordonner et accompagner les expérimentations, la recherche et développement, les prototypes et les déploiements d'outils IA.

Les objectifs de CorT-Ex

Cette organisation s'appuie sur les apprentissages des actions collaboratives menées par la structure CorT-Ex, opérationnelle dès le début d'année 2023.

Les objectifs

- Observer le **marché** des technologies et de leurs usages, identifier les futurs partenaires et acteurs de la recherche
- Proposer, lancer, étendre, accélérer des **expérimentations** principalement sur la base de cas d'usages (exprimés par toutes les directions), mais aussi en « techno-push » pour nourrir l'exploration technologique et nos compétences
- Accompagner les **déploiements** d'outils et solutions ayant fait l'objet d'expérimentation
- **Partager** largement l'actualité de l'IA, veille marché et réalisations
- Structurer l'**acculturation** des équipes et être en appui des démarches de formation et de transformation des métiers
- Fonctionner en réseau de connaissance avec des partenaires : MFP, UER-EBU, GESTE...

10 champs de travail sur l'IA, coordonnés par CorT-Ex

- **Éditorial et édition** : les contenus éditoriaux de toutes natures et l'édition numérique
- **Information** : travail des rédactions, certification de l'info, lutte contre les fake-news
- **Musique et création audio** : programmation musicale, concerts, sound design
- **Production audio et vidéo** : simplification et amélioration de la production, stimulation de la création
- **IA embarquée** : les objets intelligents (voitures, enceintes, nouveaux objets connectés)
- **IA du quotidien et productivité** : les outils bureautiques et métiers de tous les jours
- **IA des ressources (RH, juridique, finances et établissement)** : des outils spécifiques pour faciliter améliorer le travail de ces directions
- **IA responsable et RSE** : impacts positifs (environnement, conditions de travail) ou négatifs (environnement, social)
- **Système industriel** : relation aux GAFA, dépendance technologique, exploration technologique
- **IA de rupture** : gains inattendus (rester alertes) ou sectoriels (ex : graphistes, développeurs...), exploration avec la R&D

Accélérateur d'idées : stimuler l'innovation interne, prototyper et développer l'intrapreneuriat

Ce dispositif porté par Radio France, toujours unique dans le paysage des médias francophones publics, a connu sa 5ème édition en 2023, en partenariat avec la RTBF et avec le soutien des Médias Francophones Publics.

Durant cinq éditions le programme a été menée en partenariat avec Radio-Canada, France Télévisions, France Médias Monde et ouverts aux salariés de ces trois entreprises, soit plus de 19 500 personnes inscrites sur la plateforme commune (tous médias confondus) pour y proposer une idée, soutenir ou rejoindre une équipe et voter pour leurs idées préférées.

En cinq an, ce sont 180 projets ont été déposées sur la plateforme dont 90 projets concernent Radio France.

L'Accélérateur 2023 était axé autour de deux thèmes :

- Quels nouveaux formats, audio ou numériques, Radio France peut-elle proposer pour attirer des nouveaux publics ?
- Quelles solutions technologiques Radio France peut-elle développer pour faciliter nos métiers au quotidien ?

Le processus de sélection permet de définir et d'encadrer la vie des projets lauréats du dispositif, 4 projets ont ainsi été retenus pour 2023 pour Radio France :

- **Chuchote-moi une histoire** : des contes pour enfants lus et interprétés en mode chuchoté, bruités et réalisés dans l'univers de l'ASMR
- **A la source**, l'Escape Game de Radio France : un Escape Game numérique, ludique et éducatif pour apporter aux jeunes les premières clés de vérification de l'information
- **iciQuiz** : le quiz des régions France Bleu, l'application-jeu : une application-jeu avec des QCM qui s'appuient sur la richesse des émissions locales de quiz de France Bleu
- **Paysages sonores** : permettre à nos publics d'écouter et de partager des paysages sonores pour donner la possibilité de se déconnecter de l'information parfois anxiogène et se reconnecter à ce qui les entoure

Les lauréats ont été réunis avec la RTBF, médias partenaires de cette 5ème édition pour un séminaire de création et de prototypage au sein de la Résidence Créatis de La Citadelle de Marseille. L'ensemble des porteurs de projets ont reçu une certification en intrapreneuriat délivrée par Radio France.

Aujourd'hui, le projet "A la source, l'espace game de Radio France" est en cours de développement. L'équipe est accompagnée par l'entreprise Prismatik pour la conception du jeu.

Le projet "Chuchote-moi une histoire" est en cours de restructuration et travail en lien avec les équipes de L'Accélérateur pour définir les différentes opportunités du marché.

Le projet "iciQuiz" travaille en lien avec les équipes de la Direction du Numérique de France Bleu et l'open innovation afin d'identifier une entreprise spécialisée dans le quiz pour créer l'application-jeu.

Le projet "Paysages Sonores" a été arrêté.

Par ailleurs, des projets finalistes de la 4ème édition, non lauréats ont pu bénéficier d'un accompagnement pour leur permettre d'approfondir leurs idées et, de les mettre en œuvre avec un calendrier et des moyens spécifiques.

Ainsi, le projet "La Chorale des Salariés" devrait voir le jour en 2024, l'équipe projet travaille en lien avec la Direction de la Communication. Les Ateliers du Son 3D d'initiation aux sons immersifs pour les enfants ont connu deux éditions du Festival A Hauteur d'Enfants à Montpellier à l'automne 2022 et à l'automne 2023.

Bilan chiffré des 5 saisons de l'Accélérateur d'Idées pour l'ensemble des Médias

- 401 idées déposées
- 14 projets lauréats en 5 éditions, dont 4 projets déployés et 5 en cours de déploiement
- Salariés inscrits sur la plateforme de l'Accélérateur
 - 1 341 en 2018 (2 médias)
 - 19 177 en 2019 (3 médias)
 - 19 568 en 2020 / 2021 (4 médias)
 - 10 500 en 2022 (3 médias)
 - 5 080 en 2023 (2 médias)

Le SandBox Radio France

En 2023, le dispositif d'innovation ouverte de Radio France franchit un nouveau cap afin d'affirmer son rôle de structure d'articulation de l'entreprise avec l'écosystème de l'innovation, des startups ainsi que le monde de la recherche.

Après une année 2022 marquée par l'amorce d'une nouvelle stratégie de conquête du territoire en cohérence avec la nouvelle démarche de localisation des capitales régionales French Tech, le SandBox Radio France renforce ses liens avec l'innovation des territoires.

Ainsi, la quasi-intégralité des régions French Tech fait désormais partie de notre réseau SandBox, afin d'y repérer les futurs partenaires d'innovation.

Cette démarche est réalisée en lien avec les 44 antennes du réseau local France Bleu, afin de connecter ces représentations de Radio France avec l'écosystème de l'innovation de leurs territoires, et ainsi multiplier les opportunités de prototypages et de R&D en vue de répondre aux besoins de Radio France.

En 5 années d'existence, le SandBox a permis d'expérimenter des solutions innovantes avec 20 startups, en y associant des démarches de R&D ainsi que l'accès à l'open API de Radio France.

De nombreuses solutions aujourd'hui adoptées par Radio France ont été prototypées dans le SandBox, comme Pimp, Mewo, OnHertz, VoxM, In :Quality, etc.

La SandBox assure également à Radio France sa place au sein de plusieurs réseaux d'innovation français et européens : Cap Digital, Music Tech France, Future Media Hubs où sont réunis des médias publics et privés, ainsi que des laboratoires de recherche média et des startups.

Renforcement de l'équipe R&D de la Direction du Numérique

En 2023, l'équipe R&D de Radio France est désormais constituée de 4 personnes, et voit ses missions renforcées, toujours en lien avec la Direction Technique du Numérique et la Direction de l'Accélération et du Partage de l'Innovation.

Sa raison d'être évolue pour désormais adresser l'exploration des technologies et méthodes émergentes au service de l'évolution de nos offres numériques. L'objectif de ces démarches est de faire converger les ambitions d'innovation de l'entreprise et la nécessité d'améliorer en continu les offres numériques à destination du grand public.

La R&D constitue ainsi un pan entier des démarches coordonnées par CorT-Ex sur l'IA de rupture et d'exploration.

Les sujets principaux qui y sont abordés traitent de la transcription automatisée des contenus audio, de l'assistance au chapitrage automatique de ces contenus, grâce au recours à des solutions open source ainsi qu'à des travaux de laboratoires de recherche.

L'Open API de Radio France

La R&D a aussi la charge de la production et de l'animation des activités numériques en lien avec l'Open API de Radio France.

Ainsi en 2023, l'équipe R&D organise son premier hackathon avec les élèves de l'école informatique Epitech partout en France.

Avec l'Open API, les 150 participants devaient proposer des solutions innovantes pour répondre à trois enjeux stratégiques de l'entreprise : le développement durable, la lutte contre les discriminations et l'égalité des genres.

Ce pôle assure également des liens forts et productifs avec les équipes de la Direction Techniques et des Systèmes d'Information de Radio France.

Enfin, il permet à Radio France de prendre toute sa part dans les échanges autour de la R&D menés à des niveaux internationaux, comme à l'Union Européenne de Radiodiffusion ou lors des ateliers de travail sur l'innovation des Médias Francophones Publics.

B.5 Incidence des changements de méthode d'évaluation ou de présentation des États financiers opérés sur l'exercice

Aucune incidence significative liée à des changements de méthodes ou d'évaluation des états financiers n'est à relever sur l'exercice.

B.6 Informations liées aux délais de paiements des dettes fournisseurs et des créances clients

Les informations liées aux délais de paiement des dettes fournisseurs et aux délais de règlement des créances clients sont les suivantes :

	Article D.441 - I4. Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 - II. Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées TTC	23 639 258	2 396 998	378 564	78 410	330 409	3 184 381	16 646 700	13 601 554	2 583 438	1 046 183	1 869 713	19 100 888
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	6,50%	0,66%	0,10%	0,02%	0,09%	0,88%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							12,27%	10,02%	1,90%	0,77%	1,38%	14,08%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							139					
Montant total des factures exclues							1 215 778					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 443-1 du code de commerce												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels: (à préciser)						☐ Délais contractuels: (à préciser)					
	☐ Délais légaux: (à préciser)						☐ Délais légaux: (à préciser)					

Conformément aux dispositions des articles L.441-10 du code de commerce, les contrats avec les fournisseurs prévoient un délai de paiement inférieur ou égal à 60 jours date de facture.

Les contrats avec les clients prévoient un délai de paiement moyen de 30 jours à date de facture.

B.7 Affectation du résultat et montant des dividendes pour les 3 exercices précédents

Affectation du résultat pour les trois exercices précédents

La société n'a versé aucun dividende ces 3 dernières années.

en K€	2020	2021	2022
Origines			
Résultat de l'exercice	-9 637	3 709	674
Affectations			
Réserve générale			
Report à nouveau	-9 637	3 709	674

Proposition d'affectation du résultat 2023

en K€	2023
Origines	
Résultat de l'exercice	1 085
Affectations	
Réserve générale	
Report à nouveau	1 085

B.8 Tableau des résultats financiers

Les résultats pour les 5 derniers exercices se présentent comme suit :

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
I - Situation financière en fin d'exercice en Euros					
Capital social en Euros	56 560 023	74 260 056	92 795 391	108 353 427	114 870 093
Nombre d'actions émises *	1 450 257	1 904 104	2 379 369	2 778 293	2 945 387
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives en milliers d'Euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	673 881	654 347	661 207	681 512	723 139
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	45 335	38 496	47 386	34 400	65 183
Impôts sur les bénéfices*	1 131	-27	135	0	920
Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	-18 200	-9 637	3 709	674	1 085
Montant des bénéfices distribués					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action en milliers d'Euros					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	30	20	20	12	22
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	5	-5	2	0	0
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés	4 102	4 088	4 070	4 062	4 066
Montant de la masse salariale en milliers Euros	276 867	273 177	278 043	281 354	292 271
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux en milliers Euros (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	120 066	118 086	118 689	118 839	121 653

B.9 Dépenses dites « somptuaires » (au sens de l'article 39-4 du CGI)

La seule dépense dite « somptuaire » (au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts) supportée par la société concerne les amortissements des voitures particulières pour la fraction de leur prix d'acquisition dépassant le plafond de 9 900 euros pour les véhicules les plus polluants ou le plafond de 18 300 euros pour les autres véhicules.

Le montant de cette dépense s'élève à 11 738 € pour l'exercice 2023.

B.10 Observations formulées par le comité d'entreprise

Elles seront annexées au présent rapport dès que le Comité Social d'Entreprise aura statué.

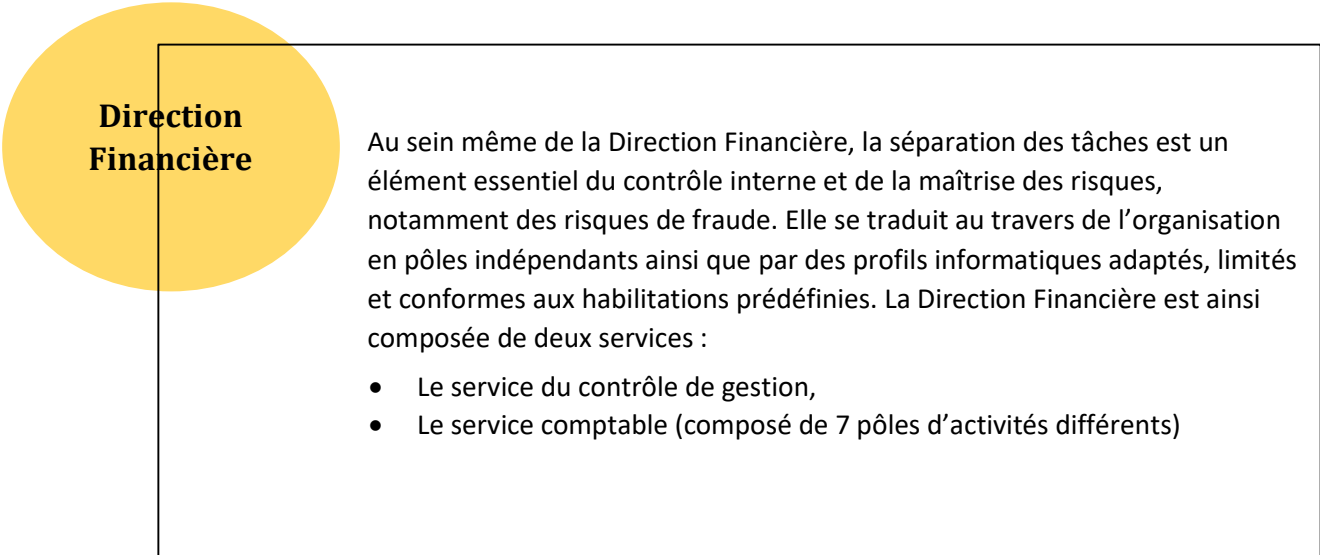
B.11 Opérations afférentes aux actions de la société

Sur l'exercice 2023, cent soixante-sept mille quatre-vingt-quatorze (167 094) actions nouvelles, d'une valeur nominale de 39 € chacune, ont été émises et souscrites intégralement par l'Actionnaire Unique, l'Etat, pour un montant de six millions cinq cent seize mille six cent soixante-six euros (6 516 666 €), portant le capital social à cent quatorze millions huit cent soixante-dix mille quatre-vingt-treize euros (114 870 093 €) pour deux millions neuf cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept (2 945 387) actions.

L'augmentation du capital social a été votée lors de l'AGE du 23 juin 2023. Cette augmentation de capital de l'Etat a été libérée et versée en juillet 2023.

Ces processus reposent principalement sur les deux entités support que sont la direction financière et la direction des ressources humaines.

La Direction financière



Direction Financière

Au sein même de la Direction Financière, la séparation des tâches est un élément essentiel du contrôle interne et de la maîtrise des risques, notamment des risques de fraude. Elle se traduit au travers de l'organisation en pôles indépendants ainsi que par des profils informatiques adaptés, limités et conformes aux habilitations prédéfinies. La Direction Financière est ainsi composée de deux services :

- Le service du contrôle de gestion,
- Le service comptable (composé de 7 pôles d'activités différents)

Fiabilisation de l'information financière

L'information financière est produite et sécurisée dans l'ERP SAP version 19.9 S4HANA, Ce système d'information intégré répond aux enjeux de gouvernance sur le renforcement du pilotage financier et du contrôle interne.

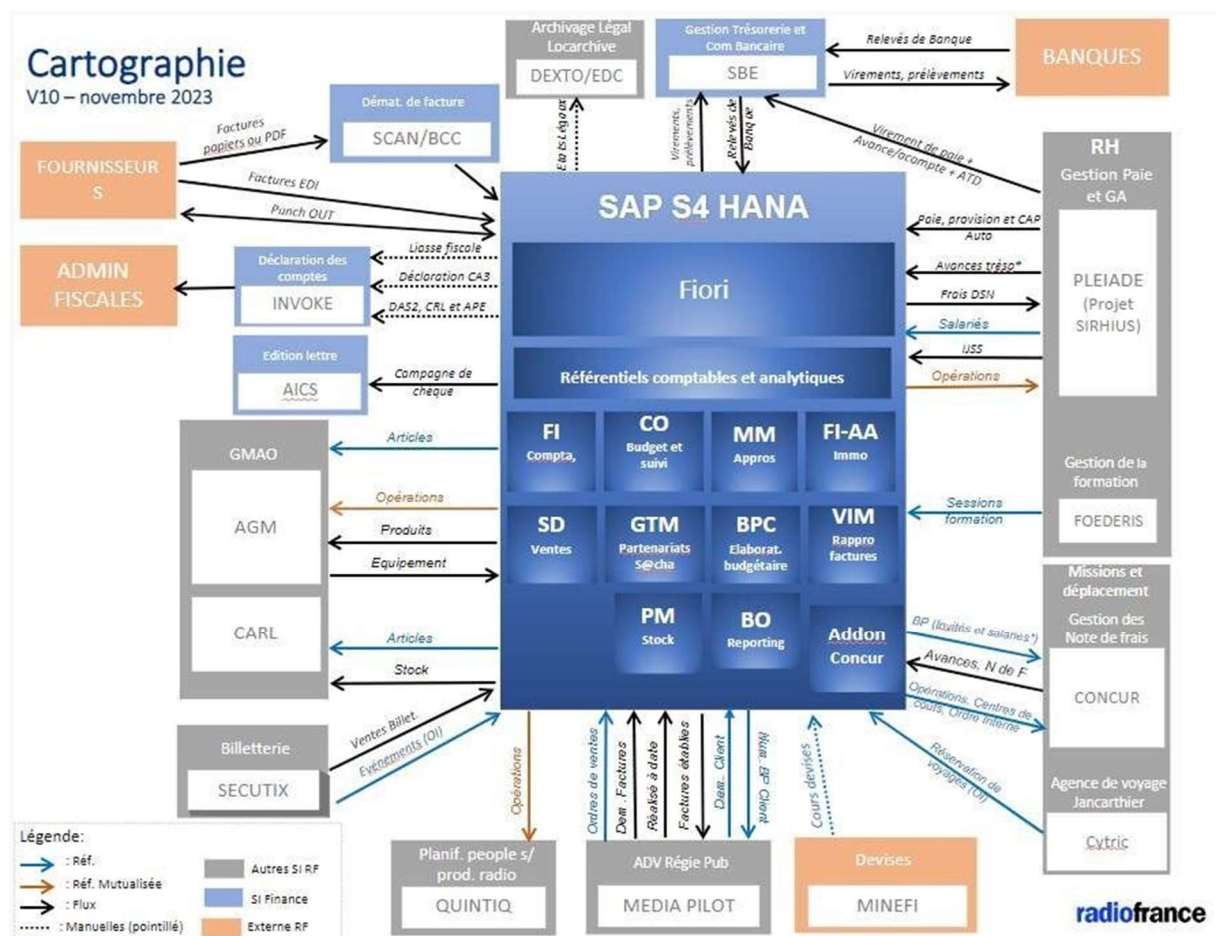
SAP permet l'optimisation des processus, l'automatisation des flux factures et la traçabilité du cycle fournisseurs de la commande au règlement,

Les 4 principaux axes de sécurisation sont les suivants :

1. Intégration de l'ensemble des SI Gestion au sein d'une cartographie commune et partagée
 - Intégration des outils : chaîne de traitement intégrée et sécurisée, sans action manuelle intermédiaire notamment ;
 - Partage des référentiels au sein des différents outils : structuration de l'information financière autour d'une base unique et partagée
2. Sécurisation des flux via la mise en œuvre de contrôles bloquants, reflet des procédures de contrôle interne
 - Contrôles sur la chaîne approvisionnements pour sécuriser l'exécution des engagements contractuels

- ✓ Traçabilité des actes de gestion : piste d'audit intégrée nativement aux outils (ex : possibilité de reconstituer étape par étape les différentes actions et validations réalisées).
 - ✓ Le processus fournisseur est documenté par une procédure de piste d'audit fiable détaillant les différents processus en fonction du type de flux de factures
 - ✓ Dématérialisation des pièces justificatives et rattachement des pièces aux opérations sous-jacentes (ex : lien factures, commandes, contrats)
- Gestion fine des habilitations et délégations de signature
 - ✓ Circuits et niveaux de validation intégrés aux outils
3. Renforcement du pilotage financier et sécurisation de l'information financière de Radio France
- Evolutions et approfondissements du processus de gestion budgétaire
 - Mise en place de nouveaux états de reporting.
4. La direction des achats accompagne les chaines et directions dans la contractualisation des marchés de Radio France en respect des normes de la commande publique.
- Au sein de la Direction Financière, la Cellule Approvisionnements a pour mission d'accompagner les Directions dans leur processus de commandes et de réceptions, de contrôler l'adéquation entre les contrats et les engagements de commandes en lien avec la direction des achats.

Cartographie de l'environnement des systèmes d'information de gestion comptable et financière post changement d'outils



Au 1^{er} avril 2022, Radio France a mis en production le nouvel outil SIRH, lequel intègre l'ERP SAP pour les données et la comptabilisation de la paie.

La Direction des Ressources Humaines

Le processus de contrôle interne pour la production de la paie par la Direction des Ressources Humaines s'appuie sur un département en charge de la gestion de la paie, de l'administration RH, de l'optimisation des organisations du temps de travail et des études, de la planification centrale, du pilotage social et enfin du sirh.

Une Directrice, un responsable paie et 4 coordinatrices de paie répartis par groupe de métiers, un responsable d'études et une cheffe de projet contribuent à la modélisation des contrôles et / ou des évolutions à mettre en œuvre pour garantir la conformité et la cohérence des résultats. La planification centrale effectue des opérations de contrôle, de modélisation et d'études pour garantir la bonne application des accords GTA et leur déversement en paie pour les organisations du travail dites complexes.

Cette organisation permet d'assurer, en lien avec un service en charge de l'administration courante du SIRH, les missions suivantes :

- Contrôle du calcul des paies de l'ensemble des collaborateurs
- Suivi des dossiers individuels des personnels sur les processus non décentralisés
- Vérification de l'application en paie des modifications législatives ou réglementaires

La gestion et le pilotage du processus de paie ont conservé globalement la même structure fonctionnelle qu'en 2022.

Depuis le déploiement de l'outil SIRH Pléiades au cours du deuxième trimestre de l'année 2022 la structure fonctionnelle a généré des changements au niveau de l'exploitation des données.

En effet le nouveau SIRH a introduit des transformations notamment sur la gestion des informations individuelles directement saisissables par le collaborateur et / ou les gestionnaires RH de proximité. Selon un système de workflow les changements ou création de données individuelles sont désormais sous forme de process avec une étape de validation finale avant intégration dans le dossier du collaborateur.

Les activités dites de post-paie (déclaratifs vers les organismes et paie des honoraires) relèvent désormais à part entière du périmètre de la DRH.

Les actions en paiement sont assurées par la Direction Financière sur instruction de la DRH.

Les activités de post-paie assurées par la DRH s'exercent autour des principales missions suivantes :

- Contrôle du calcul des bulletins d'honoraire
- Opérations de déclaration des charges sociales et fiscales dématérialisées et non dématérialisées
- Cadrage des écritures paie en lien avec la direction financière

L'exploitation du cycle de paie s'effectue selon un calendrier défini pour l'année civile.

Des requêtes de contrôle de la paie sur la population dite permanente (CDI), non permanente (CDD de longue durée (> à 3 mois) et tous types de contrat dit de grille sont dorénavant exécutées à chaque passage de paie par les gestionnaires de paie, sous le contrôle et la validation des coordinatrices de paie et du responsable de paie.

Une gestion spécifique est assurée pour les salariés relevant du périmètre de la DRH centrale et les membres du COMEX.

2023

RAPPORT
INTÉGRÉ



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	27
1.1	Référentiel comptable	
1.2	Estimations de la Direction	
1.3	Incidence des changements méthode, d'estimations ou de présentation des états financiers opérés sur l'exercice	
1.4	Immobilisations	27
A.	Immobilisations incorporelles	
B.	Immobilisations corporelles	
C.	Immobilisations financières	
1.5	Stocks et encours	29
1.6	Clients et autres débiteurs	29
1.7	Trésorerie	29
1.8	Subventions d'investissement	29
1.9	Provisions pour risques et charges	30
1.10	Autres avantages au personnel	32
1.11	Chiffre d'affaires	32
1.12	Comptes combinés	32
2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	33
3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	34
3.1	Etat de l'actif immobilisé – valeurs brutes	34
3.2	Etat des amortissements	36
4	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	37
5	STOCKS ET ENCOURS	37
6	CRÉANCES CLIENTS	37
7	ACTIF CIRCULANT	37
8	CAPITAUX PROPRES	38
9	PROVISIONS	39
10	AVANTAGES AU PERSONNEL	41
11	DETTES	42
12	COMPTES DE RÉGULARISATION	44
13	CHIFFRE D'AFFAIRES	44
14	PRODUITS D'EXPLOITATION	44
15	CHARGES D'EXPLOITATION	45
16	RÉSULTAT FINANCIER	47
17	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	47
18	IMPÔTS	48
19	NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	48
20	ENTREPRISES LIÉES...	49
21	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	50
22	ENGAGEMENTS HORS BILAN	50
23	JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX	50
24	IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR CRÉDIT BAIL	51
25	PASSIF ÉVENTUELS	51
26	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	51
27	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	51

1.1 Référentiel Comptable

Radio France présente ses comptes selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 (règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au Journal Officiel du 9 octobre 2018), dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité d'exploitation.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

1.2 Estimations de la Direction

La préparation des états financiers conduit l'entreprise à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui impactent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction des évolutions de ces hypothèses ou des conditions économiques, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Il en est notamment ainsi pour les provisions pour risques et charges (Cf. Note 9).

Les états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 29 avril 2024.

1.3 Incidences des changements de méthode, d'estimations ou de présentations des états financiers opérés sur l'exercice

Aucune incidence significative liée à des changements de méthodes n'est à relever sur l'exercice.

1.4 Immobilisations

A. Immobilisations incorporelles

Licences

Les licences sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

Productions d'Œuvres multimédias et audiovisuelles (POMA)

Les POMA regroupent toutes les productions non mises à disposition du public à la date de la clôture. Leur valeur d'entrée est le coût de production (cachets et droits d'auteurs - image, vidéo, musique). Elles sont amorties à 100 % à la date de mise à disposition du public.

Droits au bail

Les droits au bail représentent le montant des sommes versées aux propriétaires des locaux loués. Ces droits font l'objet d'une dépréciation du fait de leur non-récupération probable lorsque Radio

France quitte les locaux concernés.

Logiciels et sites web

Les logiciels et sites Web* sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

**Sites web de Radio France (hors sites éphémères ou institutionnels) et leurs dérivés (applications mobiles, système de gestion de contenu web).*

Immobilisations incorporelles en cours

Ces immobilisations incorporelles en cours sont constituées des projets informatiques et Web en cours de réalisation. Elles sont valorisées au coût d'acquisition. Elles ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation.

- Le coût d'acquisition correspond au coût réel d'achat, y compris les frais de mise en service.
- Le coût de production des biens réalisés en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre et tous les autres coûts incorporables à la construction de l'actif, qu'il s'agisse des moyens propres engagés directement par l'entreprise ou des facturations de tiers.
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, elle est comptabilisée et amortie de façon distincte. L'amortissement est calculé de façon linéaire ; les durées d'amortissement, fondées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Constructions : 5 à 40 ans
- Agencements : 4 à 30 ans
- Installations générales et techniques : 3 à 20 ans
- Matériels techniques : 3 à 10 ans
- Autres matériels : 2 à 10 ans
- Mobiliers : 5 à 10 ans

Eclairage sur les composants du chantier spécifique à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Quatre composants ont été identifiés avec la détermination d'une durée d'amortissement linéaire propre à chacun :

- Le composant « Structure » a une durée d'amortissement de 40 ans ;
- Le composant « Façades et Etanchéité » a une durée d'amortissement de 30 ans ;
- Le composant « Installations Générales et Techniques » a une durée d'amortissement de 15 ans ;
- Le composant « Agencements » a une durée d'amortissement de 10 ans.

C. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire est appréciée à hauteur de la quote-part de situation nette de la société ou, quand approprié, la valeur d'usage des titres. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la situation financière des participations ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

Autres immobilisations financières

Ce poste contient les prêts accordés au personnel ainsi que les dépôts et cautionnement, essentiellement liés aux locations immobilières.

Une dépréciation est constatée lorsqu'un risque financier est potentiellement avéré.

1.5 Stocks et Encours

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, frais accessoires inclus. La valorisation suit la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage estimée au dernier jour de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

1.6 Clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées pour leur valeur d'origine. Elles sont habituellement considérées comme douteuses 120 jours après leur date d'échéance ou en cas de communication à une société de recouvrement, dans les cas jugés utiles.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50% à moins d'un an, à 100% à plus d'un an et à 100% dans le cas d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Les créances litigieuses ou en phase de précontentieux donnent lieu à l'enregistrement d'une dépréciation déterminée par référence à la meilleure estimation du risque.

1.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché au 31 décembre si celle-ci est inférieure.

1.8 Subventions d'investissement

Principes généraux

Les subventions d'investissement allouées par l'Etat et les collectivités locales sont inscrites au passif dès leur notification. Elles font l'objet d'un amortissement en parallèle des amortissements pratiqués chaque année sur les investissements qu'elles ont financés.

Spécificités liées à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Le projet de réhabilitation de la Maison de la Radio est partiellement financé par une subvention d'investissement versée par l'Etat.

A chaque versement, Radio France la comptabilise au passif de son bilan en subvention. Les subventions sont affectées, à chaque mise en service, aux actifs financés.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements sur les subventions, sorties d'actifs inclus (en brut) 2023.

Etat d'affectation de la subvention travaux de réhabilitation Maison de la Radio au 31/12/2023 en M€ :

Année	Valeurs brutes subvention affectée CFE	Valeurs brutes subvention affectée Sinistres Studios moyens	Total valeurs brutes subvention affectée	Cumul amortissement au 31/12/2023	Valeurs nettes subvention affectée au 31/12/2023
2006 à 2011	101,77		101,77	58,43	43,34
2012	1,23		1,23	1,23	0,00
2014	81,52		81,52	41,69	39,83
2015	8,72		8,72	3,55	5,17
2016	3,12		3,12	1,85	1,27
2017	66,67	0,27	66,94	26,07	40,88
2019	25,12		25,12	7,76	17,36
2023	40,25		40,25	1,70	38,54
Total	328,40	0,27	328,67	142,28	186,39
Total subvention non affectée au 31/12/2023					13,70
Total subvention brute reçue au 31/12/2023					342,37
Total subvention nette au 31/12/2023					200,09

La valeur brute des subventions dans les comptes de Radio France s'élève au 31/12/2023 à 322,7 M€ (6.0 M€ de subventions brutes ayant été sorties).

La quote-part de reprise de subvention se fait au rythme des amortissements et est constatée en produit exceptionnel.

1.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Provisions pour litiges individuels

Les litiges individuels sont examinés au cas par cas et sont provisionnés pour un montant égal à la meilleure estimation du risque par l'entreprise.

Avantages au personnel

Les évaluations au 31 décembre 2023 des engagements de Radio France au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et des primes de médailles du travail est effectué dans le respect des principes comptables français (recommandation n°2013-R.02 du 7 novembre 2013, modifiée par le complément du 5 novembre 2021 et avis n°2004-05 du 25 mars 2004 de l'Autorité des Normes Comptables - ANC).

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait la société dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 – R01 en conservant la méthode 1 de la recommandation de l'ANC.

A ce titre, le calcul des avantages du personnel a été établi en fonction des dispositions de la convention collective et des accords catégoriels, et les provisions pour indemnités de départ à la retraite et primes de médailles ont été estimées conformément à la réglementation de référence.

Les engagements de Radio France envers son personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes de médailles sont considérés comme des régimes à prestations définies. Les coûts des avantages accordés au personnel, lié à ces régimes, sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le calcul se fait individu par individu. Les résultats sont ensuite cumulés au niveau de la société.

Selon cette méthode, la Valeur Actuarielle des Prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite (ou à la date de paiement de la prime de médaille) en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de paiement de la prestation. La VAPF ainsi déterminée représente le montant unique immédiat qui serait nécessaire pour financer la prestation estimée au moment de son paiement compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

L'engagement ou «Defined Benefit Obligation» (DBO) représente la partie de cette valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la VAPF le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du paiement de la prestation.

Le coût annuel du régime ou « Normal Cost» (NC) attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations dues au moment du départ à la retraite sur l'ancienneté projetée au moment du paiement de la prestations.

Indemnités de départ à la retraite

Pour les indemnités de départ à la retraite, Radio France applique la méthode dite du corridor, selon la recommandation CNC n° 2013-R.02 § 6261- 62, qui consiste à étaler, sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement de début de période. Ces gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge.

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite correspond donc au montant de l'engagement initialement calculé auquel se rajoute la quote-part d'écarts actuariels à prendre en compte après application de la méthode du corridor.

Radio France n'applique pas la nouvelle méthode d'évaluation introduite dans la recommandation 2013-R02 de l'ANC, par la modification du 5 novembre 2021, à la suite de l'avis de l'IFRIC de 04 2021, pour ce qui concerne les normes IFRS.

Pour le calcul de l'engagement à fin 2023, les paramètres suivants sont notamment pris en compte :

- Le taux d'actualisation en 2023 s'établit à 3,20% versus 3,75% en 2022. Le taux retenu est fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone Euro de même durée que les engagements.
- Le taux d'augmentation salariale 2023 est défini selon les meilleures estimations du management.
- Le turnover utilisé en 2023 est basé sur les statistiques de démission du groupe Radio France lors des dernières années.

A noter que les impacts de la réforme des retraites et de l'assujettissement à la taxe sur les salaires sont considérés comme des modifications de régime au 31 12 2023.

Indemnités de mise à la retraite

Les engagements sont évalués sur la base du départ volontaire des salariés à l'âge auquel ils obtiennent

le nombre de trimestre de cotisation nécessaire pour liquider leurs droits aux régimes de base (sécurité sociale) soit parce qu'ils n'ont leurs droits qu'à cet âge de liquidation sans condition soit parce qu'ils prolongent leur carrière au-delà de l'âge taux plein.

La réglementation en vigueur prévoit que les salariés ayant 67 ans et plus peuvent, avec leur accord avant 70 ans et sans leur accord à partir de 70 ans, être mis à la retraite par l'employeur moyennant le paiement d'une indemnité de mise à la retraite (IMR), majorée par rapport à l'indemnité de départ volontaire.

L'IMR se calcule comme une indemnité de licenciement. En termes de régime social et fiscal, pour l'employeur, elle est soumise à une contribution dont le taux est de 50%. L'indemnité est par ailleurs soumise à charges sociales pour la quote-part excédant 2 plafonds annuels de la sécurité sociale.

Une provision, complémentaire à la provision relative aux indemnités de départ à la retraite, est constituée dans les comptes pour les salariés toujours présents dans l'entreprise et pour lesquels l'ensemble des conditions sont remplies à la clôture.

Médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. Le calcul prend en compte les paramètres suivants :

- Probabilité de verser les droits qui est liée à l'espérance de vie et au taux de rotation du personnel, actualisée à un taux de 3,20%
- Durée d'activité professionnelle dans l'audiovisuel public et de l'ancienneté toute carrière. Les médailles versées sont des médailles d'honneur du travail et sont non soumises aux charges sociales car elles n'excèdent pas un mois de salaire.
- Les hypothèses d'âge de début de carrière dépendent de l'année de naissance et de la catégorie du salarié.

Ces régimes ne sont pas couverts par des actifs externalisés.

1.10 Autres avantages au personnel

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

Compte Épargne Temps

Les salariés de Radio France peuvent affecter des jours de congés ou de RTT à un compte épargne temps ouvert à leur nom conformément :

- A l'accord du 5 juin 2015 pour les journalistes
- Au Nouvel Accord Collectif en application depuis le 1^{er} mai 2017

Les jours épargnés sont comptabilisés dans les comptes de Radio France au travers d'une charge à payer (cf. dettes fiscales et sociales).

1.11 Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la ressource publique, à laquelle s'ajoutent des recettes publicitaires et des recettes propres de diversification.

La dotation publique est issue de l'affectation d'une fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1.12 Comptes Combinés

Les comptes de la société, détenue à 100% par l'Etat, sont compris dans le périmètre de combinaison de l'Agence des Participations de l'Etat (APE)

Les principaux faits marquants sur 2023 :

- L'augmentation de capital : Radio France a reçu une dotation en capital pour 6 516 666 € par 167 094 actions émises de valeur unitaire nominale à 39€ selon un arrêté du 7 juillet 2023. Cette augmentation de capital de l'Etat a été libérée et versée en juillet 2023, portant le capital social à 114 870 093 €.
- La contribution à l'Audiovisuel Public (CAP) a été remplacée en août 2022 par une dotation publique (de fonctionnement et d'investissement) non assujettie à la TVA. La suppression de l'assujettissement à la TVA de Radio France conduit, mécaniquement et en l'état de la législation, à la rendre redevable de taxe sur les salaires dès 2023. Cette taxe calculée sur la masse salariale 2023 et sur la base du rapport d'assujettissement du Chiffre d'Affaires de l'année 2022 se monte à 15,3 M€ en 2023. Elle est compensée en partie par l'Etat, à hauteur de 12 M€.
- La Dotation Publique de fonctionnement est en hausse de +43,3 M€ sur 2023 tel que prévu par l'avenant au COM 2020-2022 pour l'exercice 2023.
 - Incluant +12 M€ de compensation des effets fiscaux induits par la suppression de la Contribution à l'Audiovisuel Public (assujettissement à la taxe sur les salaires dès 2023)
 - Incluant + 31,3 M€ versus 2022 afin de couvrir le tendanciel et une partie des effets de l'inflation.
- Le chantier de la réhabilitation de la Maison de Radio France s'est poursuivi en 2023, avec la mise en service de la phase 3, qui constitue la dernière phase du chantier historique de réhabilitation à l'issue duquel la totalité des collaborateurs parisiens ont réintégré le site historique.
- L'accompagnement financier des départs volontaires se poursuit selon l'accord RCC sur la base des mesures décrites dans l'accord Emploi Radio France 2022 conclu le 1^{er} octobre 2020 et validé par la DIRECCTE le 16 octobre 2020. 12 départs ont eu lieu en 2023, portant à 5 le nombre de départs restants (qui auront lieu en 2024), pour un nombre total de départs de 290 dans le cadre du dispositif.
- En collaboration avec France Télévisions, Radio France déploie progressivement la diffusion des Matinales filmées « France Bleu » sur le réseau régional « France 3 » (11 stations « on air » fin 2020, 12 en 2021, 4 en 2022 et 6 en 2023) et développe une offre numérique de proximité « ICI » par l'intermédiaire d'un GIE.
- En 2023, Radio France a eu un contrôle fiscal portant sur les exercices 2020 et 2021. L'impact de ce contrôle fiscal sur le résultat 2023 est de -1,1 M€ (impôts & taxes).
- L'année 2023, comme l'année précédente, reste marquée par un contexte inflationniste soutenu, notamment sur l'électricité et les loyers.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.1 État de l'Actif Immobilisé – Valeurs Brutes

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023			
	Brut	Acquisitions 2023	Virements de poste à poste	Cessions 2023	Brut
Licences	15 811	2 829	1 117		19 757
Droit au bail	388	0	0	0	388
Logiciels	81 936	10 854	6 969		99 758
Productions interne	7	0	0	0	7
Immobilisations incorporelles en cours	30 772	12 961	-7 954	0	35 780
Avances et acomptes sur incorporelles	729	259	-619		369
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	129 643	26 903	-487	0	156 059
Terrains	21 381	0	0	38	21 343
Bâtiments et constructions	242 368	789	37 710	4 586	276 281
Agencements	219 808	2 273	58 338	14 075	266 344
Matériels techniques et autres matériels	119 017	3 592	633	73 915	49 327
Agencements et installations de locaux loués	59 454	4	454	34 800	25 111
Matériel de transport	3 631	136	212	1 990	1 988
Matériel informatique	60 710	3 523	632	25 613	39 253
Matériel de bureau	14 752	611	4	11 379	3 989
Autres immobilisations corporelles	0				0
Immobilisations corporelles en cours	154 622	35 927	-96 761		93 787
Avances et acomptes sur corporelles	2 386	2 507	-735		4 158
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	898 129	49 362	487	166 396	781 582
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	1 027 772	76 265	0	166 396	937 641

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles s'établit au 31/12/2023 à 937,6 M€ en baisse de -90,1 M€ par rapport au 31/12/2022.

Les immobilisations incorporelles s'établissent à 156,1 M€ au 31/12/2023, en hausse de +26,4 M€. Cette hausse s'explique principalement par les acquisitions à hauteur de +26,9 M€ :

- Des immobilisations de la direction du numérique sur l'évolution des sites web, des applications pour 10,8 M€.
- Des immobilisations de la DTSI pour 2,9 M€ sur des logiciels et licences.
- Des immobilisations en cours pour 13,0 M€ qui concernent essentiellement des projets de la DTSI
- Des acomptes sur des projets DTSI pour 0,3 M€

Les immobilisations corporelles s'établissent à 781,6 M€, en baisse de - 116,5 M€. Cette diminution est essentiellement liée :

- A des acquisitions à hauteur de + 49,4 M€, réparties sur la Direction de la Réhabilitation, la direction des systèmes d'information et la direction de l'établissement.
 - Immobilisations corporelles en cours en baisse de - 70,5 M€ sur la Réhabilitation, en lien avec la mise en service de la phase 3 du chantier historique pour -93,4 M€, contrebalancé par une augmentation de +22,3 M€ pour les travaux des studios de

créations et des locaux de la MRM et par +0,6 M€ d'encours liés aux transferts d'acomptes.

- Immobilisations corporelles en cours en augmentation de +9,2 M€ sur la Direction de l'Etablissement avec notamment le projet « Retrouvailles » (aménagement d'espaces et mobiliers au sein de la Maison de la Radio et de la Musique afin d'accueillir l'ensemble des directions, antennes et services anciennement installés au Tripode, à Mangin et à la cité FMR), et de +0,4 M€ sur la DTSl.
 - Bâtiments et constructions +38,5 M € dont +38,2 M€ en lien avec la mise en service de la phase 3
 - Agencements + 60,6 M€ dont +58,5 M€ en lien avec la mise en service de la phase 3
 - Matériels techniques pour +4,2 M€
 - Matériels Informatiques +4,2 M€
 - Avances et acomptes +1,8 M€
 - Autres pour +1,4 M€
-
- A des cessions à hauteur de 166,4 M€
 - Des mises hors services pour 160,4 M€ suite à un examen approfondi des actifs immobilisés et un inventaire réalisé en 2023 par un cabinet externe.
 - Des sorties d'immobilisations pour 4,1 M€ des anciennes structures liées à la mise en service d'une nouvelle phase de la Réhabilitation.
 - Le déménagement du site Châteauroux pour 0,6 M€
 - Des sorties de matériels en parc pour 1,1 M€
 - Des cessions diverses pour 0,2 M€ (dont 0,1 M€ de ventes aux enchères)

Pour mémoire, les investissements liés aux travaux de réhabilitation sont partiellement financés par des subventions d'investissement et des augmentations de capital allouées par l'Etat.

3.2 Etat des Amortissements

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023		
	Amortissements cumulés	Dotations en mode linéaire	Amortissements sur cessions ou régularisations	Amortissements cumulés
Licences	14 629	1 120	0	15 749
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	57 745	17 329	0	75 075
Immobilisations incorporelles autres	7	0	0	7
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 381	18 450	0	90 831
Bâtiments et constructions	82 299	9 568	4 535	87 333
Agencements	127 803	16 935	9 504	135 234
Matériels techniques et autres matériels	117 180	4 232	78 343	43 068
Amortissements Constructions, installations techniques, matériels & out.	327 282	30 735	92 382	265 634
Agencements et installations de locaux loués	53 487	1 828	34 799	20 516
Matériel de transport	3 469	180	1 939	1 710
Matériel informatique	49 073	5 592	25 609	29 056
Matériel de bureau	13 235	361	11 377	2 219
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Amortissements autres immobilisations corporelles	119 264	7 962	73 725	53 501
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	446 546	38 697	166 107	319 135
AMORTISSEMENTS	518 927	57 146	166 107	409 966

Hors dépréciations et provisions (voir note 9)

Les amortissements cumulés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 410,0 M€, en baisse de -108,9 M€ par rapport au 31 décembre 2022, dont -160 M€ d'amortissements en lien avec les sorties d'immobilisations réalisées suite à l'inventaire.

Les variations principales des amortissements par type de postes sont :

- Pour les immobilisations incorporelles : +18,5 M€
 - Les licences +1,1 M€
 - Les logiciels +17,3 M€
- Pour les immobilisations corporelles : -127,4 M€
 - Amortissements Constructions, Installations techniques, Matériels
 - Agencements +7,4 M€
 - Bâtiments et constructions +5,0 M€
 - Matériels -74.1 M€
 - Amortissements Autres immobilisations corporelles
 - Agencements sur locaux loués -33,0 M€
 - Matériels informatiques et de bureau -31,0 M€
 - Matériels de transport -1,8 M€

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/2022	31/12/2023					
en milliers d'euros	Net	Brut 01/01/2023	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Brut 31/12/2023	Amortissem ents et provisions	Net
Participations	3 576	3 829	0	0	3 829	-234	3 595
Titres immobilisés	0	178	0	0	178	-178	0
Autres immobilisations financières	2 270	3 065	160	122	3 103	-867	2 236
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 847	7 072	160	122	7 110	-1 279	5 831

Le poste des immobilisations financières ne présente aucune variation significative.

5 STOCKS ET ENCOURS

	31/12/2022	31/12/2023		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Matières & fournitures d'approvisionnement	0	0	0	0
Produits finis & marchandises	404	602	-190	411
STOCKS ET EN-COURS	404	602	-190	411

Le poste stocks et encours ne présente aucune variation significative.

6 CREANCES CLIENTS

	31/12/2022	31/12/2023		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Clients	38 431	35 896		35 896
Clients douteux	407	1 216	-985	230
Clients - Factures à établir	9 195	10 898		10 898
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	48 033	48 009	-985	47 024

La variation des comptes clients et rattachés en valeur nette est en diminution de -1,0 M€ et correspond à :

- Une diminution des encours clients pour - 2,5 M€ (notamment pour les partenariats)
- Une diminution des clients douteux de - 0,2 M€
- Une augmentation des factures à établir pour + 1,7 M€, notamment pour + 1,3 M€ sur les partenariats.

7 ACTIF CIRCULANT

	31/12/2022	31/12/2023		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS	48 033	48 009	-985	47 024
Fournisseurs avances & acomptes	169	229		229
Fournisseurs débiteurs	275	271		271
Personnel & comptes rattachés	3 179	2 415		2 415
Etat & autres collectivités publiques	15 952	13 349		13 349
Autres créances d'exploitation	1 669	1 830		1 830
Créances diverses	1 762	1 320	0	1 320
AUTRES DÉBITEURS	23 005	19 413	0	19 413
Valeurs mobilières de placement	1 015	0		0
Disponibilités	3 913	2 665		2 665
TRÉSORERIE	4 928	2 665		2 665
ACTIF CIRCULANT (hors stocks)	75 966	70 087	-985	69 102

Comme en 2022, la totalité de la subvention versée par l'Etat a été encaissée avant le 31 décembre 2023.

- Le total de l'actif circulant net (hors stocks et en cours) s'établit à 69,1 M€ à fin 2023, en diminution de - 6,9 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

Cette variation s'explique principalement par :

- La diminution de - 1,0 M€ des comptes clients et comptes rattachés (cf. note 6)
- Les autres débiteurs sont en diminution de - 3,6 M€ et se détaillent comme suit :
 - Une diminution du personnel et compte rattachés de - 0,8 M€
 - Une diminution des créances vis-à-vis de l'Etat de - 2,6 M€, se décomposant par une diminution de -2,4 M€ des créances de TVA et -0,2 M€ d'acompte IS 2022
 - Une augmentation des créances d'exploitation et diverses de + 0,2 M€
 - Une diminution des créances diverses de -0,4 M€
- La trésorerie diminue de - 2,3 M€ (dont - 1 M€ sur les valeurs mobilières de placement et - 1,3 M€ sur les disponibilités).

ECHEANCIERS CREANCES (en valeur brute)

En milliers d'euros	Inférieures à 1 an	Supérieures à 1 an	Total
Clients	48 009	0	48 009
Autres débiteurs	19 413	0	19 413
Total	67 423	0	67 423

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés (418*)	9 195	10 898
Autres débiteurs	120	223
Total	9 315	11 120

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de l'actif circulant (Voir Notes 6 et 7).

8 CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale unitaire	Total en €
31/12/2022	2 778 293	39	108 353 427
Actions émises pendant l'exercice	167 094	39	6 516 666
Actions remboursées pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2023	2 945 387	39	114 870 093

En milliers d'euros	Capital social	Réserve légale	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Amortissements dérogatoires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2022	108 353	156	35 652	-48 213	674	215 847	0	312 470
Distribution de dividendes								0
Affectation du résultat 2022				674	-674			0
Résultat 2023					1 085			1 085
Autres variations	6 517	0	0			-6 435	0	82
Capitaux propres au 31/12/2023	114 870	156	35 652	-47 539	1 085	209 413	0	313 637

Une augmentation du capital social a été votée lors de l'AGE du 23 juin 2023 pour un montant de 6 516 666 €, par la création de 167 094 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 39 € chacune.

Cette augmentation a été perçue en juillet 2023. Cela porte le capital social à 114 870 093 € divisé en 2 945 387 actions d'une valeur de 39 € unitaire.

Les capitaux propres au 31 décembre 2023 s'établissent à 313,6 M€ en augmentation de 1,2 M€ par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution s'explique comme suit :

- L'augmentation du capital social de + 6,5 M€
- Le résultat net 2023 qui s'établit à un bénéfice de 1,1M€.
- La subvention d'investissement en diminution de - 6,4 M€

9 PROVISIONS

Le total des provisions et dépréciations s'élève à 84,0 M€ au 31/12/2023, en augmentation de + 6,0 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

- Les dépréciations sur actif circulant s'établissent à 1,2 M € en diminution de - 0,2 M€ sur le poste clients
- Les provisions pour risques et charges s'établissent à 80,8 M€, en augmentation de + 6,2 M€ versus fin 2022.
- Les dépréciations sur les immobilisations s'établissent à 2,1 M€, à un niveau identique à fin 2022.

Les principales variations s'expliquent par :

- Les provisions RH en hausse de + 3,4 M€ principalement liées :
 - aux avantages au personnel pour + 1,1 M€ dont provisions actuarielles pour + 2,3 M€ et provision pour réorganisation - 1,2 M€ (RCC)
 - à l'augmentation des litiges RH pour + 1,1 M€
 - à la constitution d'une provision « congés payés pour longue maladie » en lien avec l'arrêt de la Cour de Cassation du 13 septembre 2023 pour +1,3 M€
- Une provision « Fiscalité » (dont la part de CFE 2023 non appelée) à hauteur de + 2,8 M€.

Le tableau ci-dessous présente les variations par type de provisions.

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises		31/12/2023	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Immobilisations incorporelles	388				388	
Immobilisations corporelles	480		65		415	-65
Immobilisations financières	1 226	81		27	1 279	53
Total Dépréciations Immobilisations	2 093	81	65	27	2 082	-11
Stocks et en cours	171	190		171	190	19
Clients	1 178	70		263	985	-193
Total Dépréciations Actif Circulant	1 349	260		434	1 176	-173
RH	73 131	8 241	4 212	635	76 526	3 395
Fiscalité		2 750			2 750	2 750
Immobilier	137	49		36	150	13
Autres	1 303	736	433	272	1 334	31
Total Provisions Risques et charges	74 571	11 777	4 645	943	80 761	6 190
TOTAL	78 014	12 118	4 710	1 404	84 019	6 005

Le tableau ci-dessous présente le détail des provisions pour risques et charges RH, représentant 76,5 M€ sur le total de 84,0 M€.

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises		31/12/2023	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Avantages au personnel	64 263	4 545	3 403		65 405	1 142
IDR	59 536	4 281	2 146		61 671	2 135
IDR - plan transformation	1 416				1 416	
IMR	779	211	28		963	183
Provision pour réorganisation	1 607		1 179		428	-1 179
Médailles du travail	924	53	50		927	3
Litiges prud'homaux	6 918	2 369	675	635	7 977	1 059
Autres	1 950	1 327	134		3 144	1 193
TOTAL PROVISIONS RH	73 131	8 241	4 212	635	76 526	3 395

En 2019, une provision pour réorganisation a été comptabilisée pour 17,5 M€ correspondant à 23,7 M€ au titre de la provision pour réorganisation nette de 6,2 M€ de reprises d'engagements de fin de carrière associés.

Le plan de départs volontaires présenté en novembre 2019 a été remplacé par un accord de rupture conventionnelle collective (RCC), après les négociations conduites en 2020. Cette provision de 2019 a été extournée pour comptabiliser la provision RCC.

Le bilan de la RCC (conclue fin 2022) s'élève à 290 départs versus 340 prévus initialement.

Déduction faite des 1,2 M€ de versements sur l'année 2023 aux personnels associés, la provision RCC s'élève à 0,4 M€ en net au 31/12/2023. Les derniers départs (au nombre de 5) auront lieu en 2024.

Les reprises de provisions et charges afférentes sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Cf. le résultat exceptionnel point 17.

10 AVANTAGES AU PERSONNEL

Provisions pour indemnités de départ en retraite

En milliers d'euros	Références	Montants
Provision au 31 décembre 2022		60 952
Engagement au 1er janvier 2023		68 532
Coût des services rendus	(1)	3 208
Coût financier	(2)	2 387
IDR versées en 2023	(3)	-2 146
Fraction des écarts actuariels comptabilisée	(4)	-1 314
Variation de la provision sur l'exercice	(5)	2 135
Provision au 31 décembre 2023		63 087
Ecarts actuariels non comptabilisés		17 408
Engagement au 31 décembre 2023		80 495

Le taux d'actualisation retenu est de 3,20 % pour l'année 2023

Pour rappel : 2022 -> 3,75 %, 2021 -> 1 % et 2020 -> 0,60 %

Commentaires :

- (1) Le coût des services rendus correspond au montant de l'engagement recalculé au 1^{er} janvier 2023 rapporté à une année d'ancienneté.

- (2) Le coût financier correspond au montant des intérêts sur un an de l'engagement 2023 après déduction des intérêts calculés sur les indemnités de départ à la retraite versées en 2022 sur une année moyenne.
- (3) Il s'agit des indemnités versées en 2023, charges comprises.
- (4) Application de la méthode dite du « corridor ». Fraction des écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement de début de période, divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.
- (5) L'application de la méthode conduit à comptabiliser une dotation correspond à la somme algébrique des éléments (1), (2), (3) et ci-dessus.

11 DETTES

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Dettes auprès des établissements de crédit	16	0	-16
Dettes financières diverses	0	0	0
Dettes financières	16	0	-16
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0
Dettes fournisseurs	61 716	50 720	-10 996
Personnel & comptes rattachés	54 779	57 958	3 178
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 461	45 704	-4 757
Taxe sur la valeur ajoutée	1 611	1 789	178
Autres impôts et taxes	12 776	31 106	18 330
Dettes fiscales et sociales	119 627	136 557	16 930
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 856	24 667	810
Autres dettes	1 427	479	-948
Autres Dettes	25 283	25 146	-138
Total des dettes	206 643	212 423	5 780

Le total des dettes s'établit à 212,4 M€, en augmentation de + 5,8 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

Les principales évolutions constatées sont :

- Une diminution des dettes financières de - 0,02 M€ relatives aux comptes bancaires
- Une diminution de - 11,0 M€ des dettes fournisseurs vs 2022, cette variation s'explique par :
 - Une baisse de - 13,3 M€ pour les FNP, dont - 6,7 M€ sur les Partenariats
 - Une augmentation de + 2,3 M€ pour les fournisseurs d'exploitation, réhabilitation et honoraires
- Les dettes fiscales et sociales sont en hausse de + 16,9 M€ :
 - Les dettes du personnel augmentent de + 3,2 M€, notamment avec une charge à payer concernant l'intéressement aux salariés pour + 1,1 M€
 - Les dettes sociales diminuent de - 4,8 M€, en lien avec les charges à payer aux organismes sociaux,
 - Les dettes fiscales augmentent de + 18,5 M€, en lien avec la taxe sur les salaires pour + 15,3 M€
- Une diminution des autres dettes de - 0,1 M€ se composant ainsi :
 - Sur les immobilisations de - 1,2 M€,
 - Une augmentation sur les FNP immobilisations de + 2,0 M€
 - Les clients créditeurs de - 0,9 M€

Echéancier des dettes

En milliers d'euros	à moins d'un an	entre 1 an et 5 ans	à plus de 5 ans	total
Dettes financières	0	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	50 720	0	0	50 720
Dettes de personnel et sociales	103 662	0	0	103 662
Dettes fiscales	32 896	0	0	32 896
Autres créditeurs	25 146	0	0	25 146
Total	212 423	0	0	212 423

Les charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 925	32 585	-13 341
Dettes de personnel et comptes rattachés	54 137	57 671	3 534
Dettes fiscales et sociales	39 530	44 343	4 813
Dettes financières	0	0	0
Autres dettes	11 607	13 579	1 972
Total	151 199	148 177	-3 022

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de passif (Voir Note 11 - Dettes).

12 COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Charges constatées d'avance	5 514	6 656	1 142
Produits constatés d'avance	2 023	2 051	28

Les comptes de régularisation ne concernent que des produits ou des charges d'exploitation.

- Les charges constatées d'avance augmentent de + 1,1 M€.
- Les produits constatés d'avance sont stables.

13 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Dotation publique fonctionnement et assimilé	571 382	609 706	38 324
Ressources propres	110 129	113 433	3 304
CHIFFRE D'AFFAIRES	681 512	723 139	41 628

Le chiffre d'affaires 2023 s'établit à 723,1 M€, en hausse de + 41,6 M€, cette variation s'explique par :

- Une augmentation de la dotation publique de fonctionnement pour + 43,3 M€
- Un crédit exceptionnel 2022 de 5 M€ non reconduit en 2023
- Les ressources propres en augmentation de + 3,3 M€ notamment sur :
 - Les partenariats + 0,5 M€
 - Les recettes publicitaires + 4 M€ du fait de la hausse du chiffre d'affaires digital et des messages d'intérêt général
 - Les droits d'exploitation de - 0,3 M€
 - La billetterie - 0,2 M€
 - Les activités annexes - 0,2 M€ notamment sur la diversification.

14 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Production immobilisée	8 252	5 966	-2 286
Subventions d'exploitation	1 390	2 010	620
Transferts de charges	638	1 069	431
Reprises de provisions	9 080	4 842	-4 238
Autres produits de gestion courante	1 306	1 567	261
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	20 667	15 454	-5 213

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 15,4 M€, en baisse de - 5,2 M€.

Cette variation se décompose principalement comme suit :

- Des reprises de provisions pour - 4,2 M€ :
 - - 5,1 M€ pour les reprises de provisions sur charges, dont
 - - 0,2 M€ sur les litiges RH,
 - - 0,1 M€ sur les litiges juridiques
 - - 4,8 M€ sur la remise en état des locaux (reprise 2022)
 - + 1,0 M€ sur les reprises actuarielles (notamment sur l'IDR)
- Une production immobilisée en diminution de -2,3 M€ notamment liée à la fin du projet SIRHIUS et à divers projets informatiques.
- Des subventions d'exploitation en hausse de +0,6 M€ notamment sur le mécénat.
- Des transferts de charges pour +0,4 M€ au titre de la formation professionnelle.
- Des autres produits de gestion courante pour + 0,3 M€.

15 CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Achats et variations de stocks	56	69	13
Autres achats et charges externes	194 448	187 040	-7 408
Impôts et taxes	23 170	40 984	17 813
Charges de personnel	400 193	413 924	13 731
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	0	0	0
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	49 557	57 146	7 589
Dotations aux provisions	7 529	12 038	4 508
Autres charges d'exploitation	47 586	46 979	-607
CHARGES D'EXPLOITATION	722 540	758 180	35 640

Les charges d'exploitation s'établissent à 758,2 M€ en augmentation de +35,6 M€ sur l'exercice.

- Les autres achats et charges externes s'établissent à 187,0 M€ en baisse de - 7,4 M€.

La variation de -7,4 M€ s'analyse principalement par :

- La baisse :
 - du poste diffusion pour -1,4 M€
 - de la sous-traitance audiovisuelle et générale pour -3,3 M€, notamment sur le poste hébergement informatique
 - de la maintenance informatique pour -2,4 M€
 - des honoraires pour -1,3 M€
 - des partenariats pour -1,8 M€
- La hausse (en partie liée à l'inflation) :
 - des fluides (notamment électricité) pour + 1,7 M€
 - des loyers pour +1,0 M€
- Les impôts et taxes s'établissent à 41,0 M€ à fin 2023, soit une augmentation de +17,8 M€ en lien notamment avec :
 - la taxe sur les salaires (+15,3 M€),
 - la contribution volontaire à la formation professionnelle (+0,8 M€)
 - l'impact du contrôle fiscal (+1,1 M€)
- Les charges de personnel s'établissent à 413,9 M€, en hausse de +13,7 M€, avec principalement :
 - +11 M€ d'impacts de la NAO 2023
 - +3,5 M€ avec le versement d'une Prime de Partage de Valeur (PPV)
 - +1,3 M€ de versements de la prime d'intéressement
 - -1,3 M€ sur les indemnités de licenciements
 - -2 M€ d'effet effectifs (-50 ETP CDI/CDD)
 - +1,7 M€ sur les congés payés provisionnés
- Les dotations aux amortissements 2023 s'établissent à 57,1 M€, en hausse de + 7,6 M€ vs 2022.
 - Pour la réhabilitation, une hausse de + 4,0 M€ liée à la mise en service de la phase 3 au 1^{er} avril 2023.
 - Une hausse des amortissements hors réhabilitation de + 3,6 M€ correspondant à la mise en service d'immobilisations incorporelles (SIRHIUS, projets numériques...).
- Les dotations aux provisions s'établissent à 12,0 M€, en augmentation de + 4,5 M€ :
 - Diminution de - 0,1 M€ des dotations aux provisions sur les créances clients
 - Hausse de + 4,6 M€ des provisions pour risques et charges, avec notamment + 2,8 M€ sur la constitution d'une provision « fiscalité » correspondant à la part de CFE 2023 non appelée et + 1,3 M€ de provision pour congés payés longue maladie.
- Les autres charges d'exploitation s'établissent à 47,0 M€ à fin 2023, en diminution de - 0,6 M€ par rapport à 2022 :
 - Droits d'auteurs et de reproduction à + 1,7 M€ liés à l'augmentation de la dotation publique de fonctionnement
 - Redevances et licences en hausse de + 2,3 M€

- Autres charges de gestion courantes - 4,4 M€ dont - 4,8 M€ en lien avec le protocole Mangin et Tripode en 2022

EVOLUTION DES EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs permanents en 2023 sont de 4 066 contre 4 062 en 2022.

Le total des effectifs occasionnels en 2023 est de 347 contre 401 en 2022.

Effectifs moyens du personnel	31/12/2022	31/12/2023
Effectifs moyens / permanents	4 062	4 066
Effectifs moyens / occasionnels	401	347
TOTAL EFFECTIFS MOYENS DES PERMANENTS ET OCCASIONNELS	4 463	4 413

16 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Revenus de fonds bloqués	135	1 054	920
Revenus de participation	127	126	0
Provisions financières nettes	1 941	-53	-1 994
Intérêts et pénalités	-1	-4	-3
Autres produits et charges	14	9	-6
RESULTAT FINANCIER	2 216	1 132	-1 084

Le résultat financier s'établit à + 1,1 M€ à fin 2023 en diminution de -1,1 M€ :

- Les produits financiers s'élèvent à 1,2 M€ en diminution de -1,1 M€ se décomposant comme suit :
 - Des produits de placements en hausse de + 0,9 M€
 - La reprise des dépréciations de dépôts de garantie en 2022 pour - 2,0 M€
- Les charges financières s'élèvent à 0,1 M€

17 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Plus et moins value de cession	91	307	216
Subventions d'investissement	16 373	20 135	3 762
Provisions nettes	12 339	1 217	-11 121
Amortissements dérogatoires	0	0	0
Autres produits et charges	-9 908	-1 225	8 683
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 895	20 434	1 539

Le résultat exceptionnel s'élève à 20,4 M€ en augmentation de + 1,5 M€ :

- La quote-part de subvention d'investissement s'élève à 20,1 M€ dont 15,4 M€ sur les amortissements de la réhabilitation et 4,7 M€ relatifs à des amortissements sur des projets numériques et SI.
- Les provisions nettes sont de 1,2 M€ composées essentiellement des reprises de provisions 2023 en lien avec les indemnités de départs dans le cadre de la RCC.
- Les autres produits et charges, qui s'élèvent à - 1,2 M€, sont relatifs aux indemnités et accompagnements de la RCC versés, résultant des départs effectifs en 2023.

18 IMPÔTS

L'exercice 2023 se solde par un résultat net bénéficiaire de 1,1 M€, tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0,6 M€ sur l'exercice et d'une régularisation d'IS 2021 pour un montant de 0,3 M€.

Situation Fiscale différée ou latente

En milliers d'euros	Base imposable	Impôts
1. Charges non déductibles temporairement		
Provisions déductibles l'année suivante		
Congés payés (2058B - ZV)	33 076	
Contribution sociale de solidarité de sociétés (Organic)	1 121	
Effort Construction	1 221	
Autres (Sicav, SCI)	0	
Provisions déductibles ultérieurement		
Provision pour indemnités de départ à la retraite	64 050	
Autres provisions pour risques	6 435	
Provision pour réorganisation	428	
2. Eléments à imputer		
Déficits reportables (voir la rubrique YK - 2058-B de l'exercice N-1)	31 355	
ALLÈGEMENTS	137 687	
MONTANT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		35 533

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont calculés par la somme de la capacité d'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement. Le total de la capacité d'autofinancement se calcule par l'addition des charges et la soustraction des produits sans incidence sur la liquidité (entrée ou sortie de fonds) au résultat net de l'exercice. Ces charges et produits incluent l'amortissement et les gains et pertes sur cession d'actif. La variation du besoin en fonds de roulement est calculée par la somme des changements de comptes de fonds de roulement représentés par la différence entre le solde des comptes N-1 et le bilan de clôture

La trésorerie nette à la clôture s'établit à + 2,7 M€.

- La trésorerie générée par l'activité représente un impact de + 53,3 M€. Ce montant s'analyse comme suit :

- La capacité d'autofinancement de l'entreprise d'un montant de 44 M€
- La variation du besoin en fonds de roulement est positive et d'un montant de 9,3 M€.

- Les flux de trésorerie nets liés aux investissements s'élèvent à - 62 M€ qui se décomposent par un flux net d'investissements de -75,7 M€ compensé par une subvention d'investissement perçue sur l'exercice pour un montant de 13,7 M€.

- Versement de l'augmentation de capital pour + 6,5 M€.

Les transactions réalisées par Radio France avec d'autres entreprises publiques (France Télévisions, Arte, EDF, France Telecom, SNCF, La Poste et France Média Monde principalement) sont toutes réalisées à des conditions de marché, à l'exception des transactions correspondant à des conventions réglementées, dont les modalités sont présentées en annexe B.6 Conventions réglementées.

Par ailleurs, Radio France perçoit une dotation publique répartie en ressources de fonctionnement pour 609,7 M€ et en ressources d'investissement pour 13,7 M€.

INFORMATIONS FINANCIERES en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Cautions et avais fournis	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
FILIALES ET PARTICIPATIONS				Brute	Nette					

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous

1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)

2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)

Société du Grand Théâtre des Champs Elysées (a) 15 avenue Montaigne - 75008 PARIS SIRET : 592.028.310.00015	720	2 363	33,90%	1 032	804		8 840	9		0
Société MEDIAMETRIE (b) 70 rue Rivay - 92532 LEVALLOIS PERRET SIRET : 333.344.000.00109	14 880	48 225	13,50%	55	55		94 117	3 132		126
Société ARTE France (c) 8, rue Marceau - 92730 ISSY LES SIRET : 334.689.122.00052	8 688	16 549	15,00%	1 303	1 303		167 377	-1 553		0
Société OpeNIMux 116, avenue du Président Kennedy - SIRET : 879.450.674.00012	60	53	50,00%	30	25		0	-4		0
Société COSMOS 14 rue de Lubeck - 75116 PARIS SIRET : 888.335.759.00013	92	91	16,67%	15	14		2932	-5		0
Société La Chouette Radio 15 rue de la fontaine au Roi - 75011 PARIS SIRET : 895.405.967.00012	4 176	1 964	33,33%	1392	1392		2192	-1884		0

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations

1. Filiales non reprises au paragraphe A

- a. Filiales françaises (ensemble)
b. Filiales étrangères (ensemble)

2. Participations non reprises au paragraphe A

- a. Dans des Sociétés françaises (ensemble) (d)
b. Dans des Sociétés étrangères (ensemble) (d)

	179	1								7
--	-----	---	--	--	--	--	--	--	--	---

Engagements donnés

Dans le cadre des travaux liés au chantier de la réhabilitation de la Maison de la radio, Radio France est engagée au 31 décembre 2023 dans le cadre de marchés de travaux et services à hauteur de 448,6 M€ (valeur de marché) soit un montant évalué à 489,6 M€ en valeur courante.

Engagements reçus

Dans le cadre du chantier de la réhabilitation, Radio France a reçu de la part de ses fournisseurs des cautions bancaires dont le montant s'élève, au 31 décembre 2023 à 6,2 M€.

Indemnités de départ en retraite

Le montant des écarts actuariels non comptabilisés au titre de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 17,4 M€ au 31 décembre 2023.

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

En euros	2022	2023
Rémunérations allouées aux membres :		
Des organes d'administration (jetons de présence)	15 600	12 800
Des organes de direction*	NC	NC

*NC : non communiqué

Ce renseignement, susceptible de révéler des situations personnelles, n'est pas fourni.

24 IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR CREDIT-BAIL

Néant

25 PASSIFS EVENTUELS

Néant.

A la clôture de l'exercice, il n'existe pas de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence significative sur les comptes de la société.

26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Suite à l'appel d'offre en 2018, les cabinets EY et MAZARS ont été retenus pour un mandat de 6 ans chacun. Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à :

- 91 K€ pour le cabinet EY et à 67 K€ pour le cabinet MAZARS au titre du contrôle légal des comptes et des prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes,
- 13 K€ pour le cabinet MAZARS au titre des missions SACC

Cabinet / Missions	E.Y.	Mazars
Certifications des comptes	91 209	66 555
Honoraires SACC		13 219
Total des missions	91 209	79 774

27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant